

# RAPPORT ANNUEL



2024



# RAPPORT ANNUEL

1

2024

# SOMMAIRE

1	Préface	5
1.1	AVANT-PROPOS	5
1.2	CONTEXTE SÉCURITAIRE	6
2	Analyse et identification	8
2.1	IMAGE DE LA SÉCURITÉ	9
2.2	INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES ET VEILLE DE PHÉNOMÈNES	12
3	Planification et programmation	17
3.1	ÉLABORATION DU PGSP 2025-2030	17
3.2	PRF	17
4	Prévention et formation	19
4.1	SUBSIDES	19
4.2	PLATEFORMES	40
4.3	PRÉSENCE INTERNATIONALE	43
5	Coordination et gestion de crise	46
5.1	STRATÉGIE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES	46
5.2	ORDRE PUBLIC ET GRANDS ÉVÉNEMENTS	48
5.3	RÉSEAU DES OIP	50

6	Évaluation et amélioration	52
6.1	ÉVALUATIONS DES PLANS	52
6.2	ÉVALUATIONS DES CELLULES EVA	54
6.3	NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ	55
7	Appui technologique et infrastructurel	57
7.1	APPUI TECHNOLOGIQUE	57
7.2	APPUI INFRASTRUCTUREL	58
8	Safe.brussels sous la loupe	61
8.1	COMMUNICATION	62
8.2	HUMAN CAPITAL	64
8.3	LEGAL	68
8.4	BUDGET ET DÉPENSES	69
9	Lexique	73
10	Annexes	74
10.1	PUBLICATIONS DE SAFE.BRUSSELS	74
10.2	MESURES DU PGSP	75



# 1. PRÉFACE

## 1.1. AVANT-PROPOS

2024 a été une année charnière pour safe.brussels. Dans un contexte toujours plus complexe, nous avons consolidé notre rôle : celui d'une administration garante d'une politique régionale cohérente et coordonnée en matière de prévention, de sécurité et de gestion de crise.

D'une part, nous avons renforcé notre capacité d'anticipation, de pilotage et d'appui au service des autorités, des acteurs de la chaîne de sécurité et plus largement des citoyens en Région de Bruxelles-Capitale. Qu'il s'agisse de la mise en place d'une permanence opérationnelle 24/7, du travail continu de décryptage des phénomènes de sécurité ou encore de l'élaboration et la mise en place de la Stratégie régionale drogue, nous avons continué avec nos partenaires à anticiper et accompagner les enjeux de sécurité en Région bruxelloise.

D'autre part, nous avons préparé l'avenir. En nous attelant bien sûr au Plan global de sécurité et de prévention et au Plan régional de formation pour la nouvelle législature qui s'ouvre, en accueillant un nouveau dispatching de police mais aussi en posant les bases pour l'intégration de BruSafe au sein de safe.brussels afin d'accueillir de nouveaux collègues et d'améliorer le recrutement et la formation pour les métiers de la sécurité.

Safe.brussels, c'est avant tout des équipes solidaires qui œuvrent ensemble à une ambition claire : une Région plus sûre et résiliente, pour pouvoir vivre, travailler et se déplacer en liberté. C'est cette image et cette expertise de notre région-capitale que nous avons voulu faire rayonner au-delà de nos frontières, que ce soit en accueillant des conférences internationales lors de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne ou en développant des partenariats et des réflexions avec d'autres institutions.



Sophie Lavaux  
Directeur général et  
Haut fonctionnaire

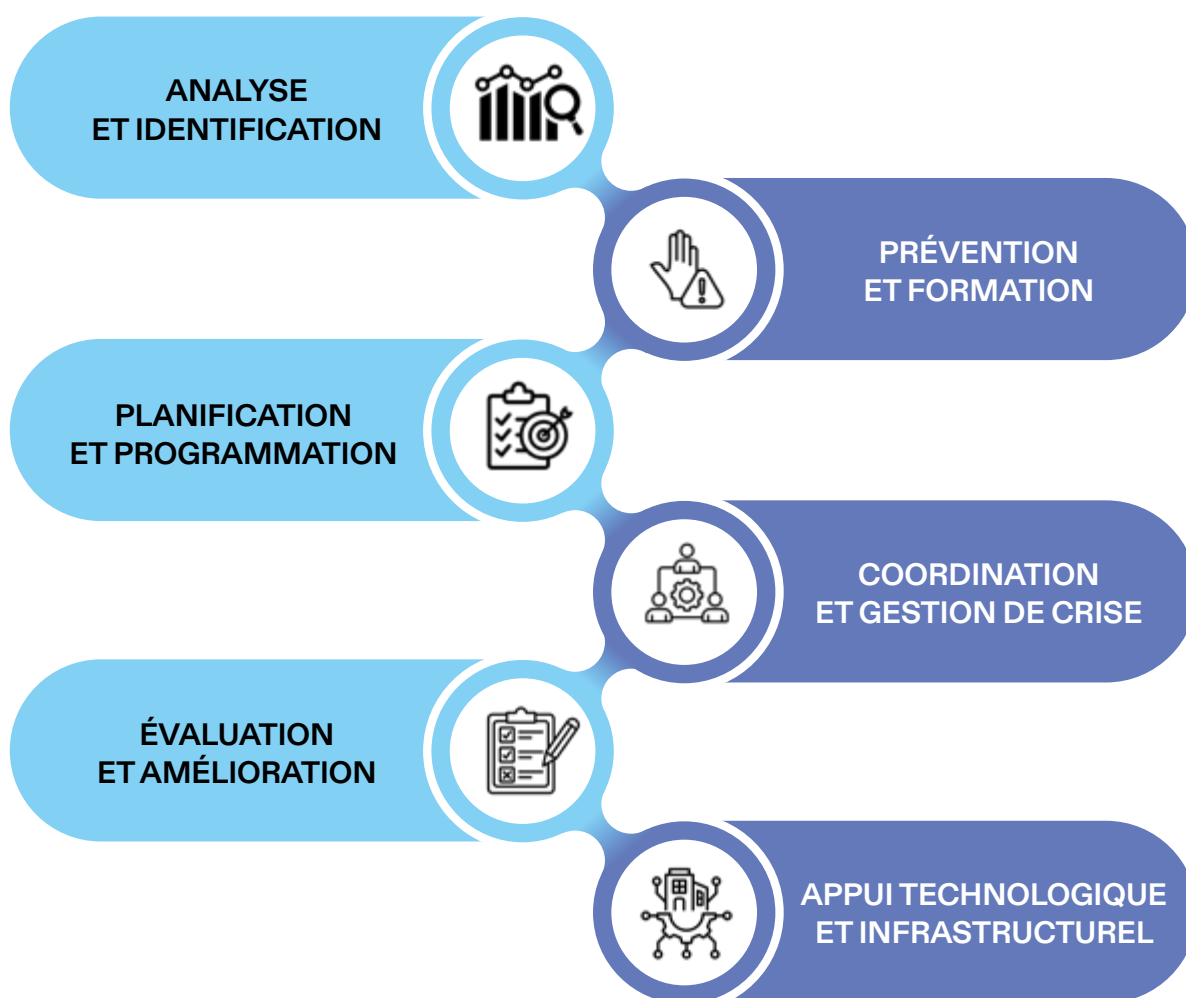
# 1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Car la sécurité est complexe, safe.brussels vise à garantir une politique régionale cohérente et coordonnée, afin de permettre aux habitants, navetteurs et touristes de vivre Bruxelles en toute sécurité.

Safe.brussels est l'administration publique qui fédère et soutient les acteurs pour renforcer la prévention, la sécurité et la gestion de crise, en offrant un cadre partagé et une approche transversale, au service du citoyen en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Placé sous l'autorité directe du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire, sa gestion quotidienne est assurée par un Directeur général. Depuis la décision du Parlement bruxellois de joindre ces deux fonctions, Madame Sophie Lavaux exerce à la fois la fonction de Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise, également appelé « Gouverneur pour la gestion de crise », et celle de Directeur général de safe.brussels.

Sa mission se décline en six axes :





# 2 . ANALYSE ET IDENTIFICATION

Safe.brussels place l'analyse et l'identification précises des phénomènes de sécurité au centre de son action. Cette approche rigoureuse permet d'anticiper, de comprendre et de traiter efficacement les enjeux sécuritaires en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). La production continue de données fiables, leur analyse approfondie, ainsi que la veille opérationnelle permanente assurent à safe.brussels d'agir de façon optimale dans ses missions de prévention, de sécurité et de gestion de crise.

# 2.1. IMAGE DE LA SÉCURITÉ

## 2.1.1 RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE

De nombreuses données relatives à la criminalité et à la sécurité en RBC existent, mais elles sont éparpillées entre plusieurs sources – police, parquet, communes, maisons de justice, aide à la jeunesse, associations... Pour offrir une vision d'ensemble claire et accessible, safe.brussels depuis la création de safe : un outil centralisé rassemblant un vaste éventail de données en un seul endroit. Il compile des chiffres issus de sources multiples – certaines publiques, d'autres inédites, transmises sur demande ou produites par l'Observatoire lui-même (comme les Enquêtes Régionales de Sécurité) – afin de proposer une lecture plus complète et nuancée que celle qu'offrent les seules données de criminalité enregistrée.

En 2024, une nouveauté a vu le jour : la brochure « Grandes tendances », conçue pour faciliter l'accès à la matière dense du rapport. Elle en propose une synthèse claire, mettant en avant plusieurs constats clés fondés sur les critères évolutifs, quantitatifs et relatifs que l'Observatoire applique systématiquement à ses données.

## 2.1.2 ENQUÊTE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ (ERS)

Les statistiques officielles de criminalité ne rendent compte que des faits portés à la connaissance des autorités. Or, de nombreuses infractions ne sont jamais signalées, soit parce que les victimes ne déposent pas plainte, soit parce que les faits ne font pas l'objet de contrôles ciblés. Cette part invisible, connue sous le nom de « chiffre noir », nécessite des outils complémentaires pour être appréhendée. L'Enquête régionale de sécurité (ERS) répond à cet objectif en interrogeant des citoyens sur les faits subis au cours des douze derniers mois, qu'ils aient été signalés à la police ou non. Elle permet également de mesurer le sentiment de sécurité en s'adressant tant aux résidents bruxellois qu'aux navetteurs et aux touristes de la Région.

En 2024, les cahiers de résultats de l'ERS entreprises 2021 et de l'ERS personnes 2022 ont été publiés.



34 % des résidents déclarent avoir une « bonne » ou « très bonne » image de la sécurité en RBC.



Chez les navetteurs, ils ne sont que 20 %, tandis que 44 % en ont une image « mauvaise » ou « très mauvaise » et 37 % une perception neutre (« ni mauvaise, ni bonne »).

## 2.1.3 CAHIER : ANALYSE DE LA VIOLENCE CONTRE LES MÉTIERS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'analyse vise à établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des violences exercées par des tiers à l'encontre de professionnels exerçant des métiers d'intérêt général en Région bruxelloise. Quatre catégories ont été retenues dans le cadre de cette étude : les membres des services de police locale et des services de secours (pompiers et aide médicale urgente), ainsi que les gardiens de la paix et les gardiens de parc.

L'objectif est de mesurer la prévalence de ces violences sur la période 2016-2021, de suivre leur évolution dans le temps - tant sur le plan quantitatif que sur celui de la

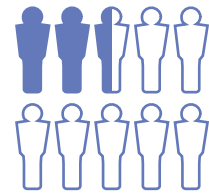
gravité des faits - et d'analyser le contexte dans lequel elles surviennent : quartiers concernés, circonstances, profils des auteurs.

En 2024, cette démarche s'est concrétisée par la publication d'une analyse dédiée au sentiment de sécurité et à la victimation croisée vécue par les quatre groupes professionnels étudiés.

L'analyse a été mise en ligne le 08/08/2024 sur le site de [safe.brussels](https://safe.brussels) (Cahier n°5 de l'Observatoire).



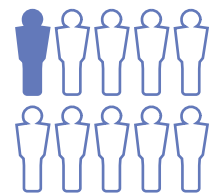
Près de 3 policiers sur 10 estiment que la population ne les respecte « jamais » ou seulement « rarement ». Les policiers sont aussi ceux qui se sentent le plus en insécurité : 1 sur 4 dit l'être « toujours » ou « souvent ».



SOUVENT - TOUJOURS  
EN INSÉCURITÉ



Près d'1 gardien de parcs sur 10 se sent « souvent » ou « toujours » en insécurité.



SOUVENT - TOUJOURS  
EN INSÉCURITÉ

## 2.1.4 CAHIER : VOL DE VÉLO EN RÉGION BRUXELLOISE

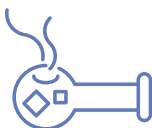


Face à l'augmentation continue des vols de vélos dans la RBC, safe.brussels a répondu à la demande spécifique du Groupe de Travail vol de vélo en réalisant une analyse approfondie sur ce phénomène. Cette étude quantitative et qualitative visait à mieux comprendre la dynamique des vols, leur contexte et leur évolution.

En mai 2024, le cahier dédié a été publié, mettant à disposition des autorités et du public des données actualisées.

Hausse de 70 % des vols de vélos signalés entre 2015 et 2022 en RBC (de 2 900 à 5 001).

## 2.1.5 CONSOMMATION DE CRACK EN RBC



L'augmentation de la consommation de crack dans l'espace public bruxellois présente des enjeux majeurs en termes de santé publique et de sécurité. En partenariat avec l'Université de Gand, safe.brussels a mené une étude approfondie sur ce phénomène en 2024, analysant les profils des consommateurs, les modes de consommation, les lieux clés de vente et d'usage, ainsi que les besoins des usagers et professionnels du secteur. La collecte et l'analyse des données ont été finalisées en 2024.

Le phénomène affecte principalement des hommes vulnérables, d'un âge moyen de 44 ans, dont plus de la moitié ont récemment dormi dans la rue.

Le rapport complet sera publié début 2025.

# 2.2 . INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES ET VEILLE DE PHÉNOMÈNES

## 2.2.1 ÉCHANGE D'INFORMATIONS SYSTÉMATIQUE AVEC LES ZONES DE POLICES

Safe.brussels, via la cellule Security Image, organise un échange d'informations régulier avec les six zones de police bruxelloises. L'objectif est double : recueillir, sous un format uniforme, des données quantitatives inédites qui viendront nourrir le monitoring annuel de l'Observatoire et rassembler des éléments qualitatifs permettant d'affiner la compréhension des phénomènes de sécurité et d'identifier les enjeux émergents.

En 2024, safe.brussels a réceptionné les contributions portant sur l'année 2023, en a réalisé l'analyse et rédigé un rapport de synthèse intégrant les remarques des zones. Parallèlement, le questionnaire destiné à la récolte 2024 a été retravaillé : les questions relatives à l'image des phénomènes de criminalité ont été clarifiées ou supprimées afin de rationaliser le canevas et de garantir le caractère inédit des informations. Des réunions techniques collectives et des contacts bilatéraux ont permis de valider ces ajustements avec les partenaires.

## 2.2.2 MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE 24/7

Le SITCEN est la cellule de veille active 24/7 de safe.brussels. Elle surveille tout événement susceptible d'influer sur l'ordre public ou la sécurité civile en RBC et offre un appui immédiat au Ministre-Président et au Haut fonctionnaire lorsqu'une crise survient. Le projet 24/7 comprend la constitution et l'encadrement d'une équipe dédiée au sein de la direction Operations : rédac-

tion d'un règlement de travail spécifique, définition de la fonction « agent opérationnel », sélection et formation du personnel et mise en place de procédures normalisées pour devenir le nœud de l'information de safe.brussels, soutenir les partenaires et assurer le monitoring continu des événements et incidents.

Les faits marquants de l'année 2024 :

## Recrutement

1 coordinateur SITCEN et 18 agents de permanence (14 francophones, 4 néerlandophones).

## Organisation

Constitution de 5 équipes de 3 agents et 1 équipe de 2 agents, en rotation jour/nuit.

## Formation

17 agents ont suivi un parcours d'accueil intensif d'un mois (volet théorique et pratique) ;  
les deux derniers le réaliseront début 2025.

## Cadre légal

Le règlement de travail 24/7 a été rédigé avec le service RH et approuvé par les partenaires sociaux.

## Infrastructure et matériel

Centrale téléphonique multicanale opérationnelle ; numéro unique 24/7 communiqué aux partenaires ;  
développement d'une bibliothèque SharePoint « Casus » pour une gestion structurée des informations.

## Communication

Campagne de recrutement d'attachés gestion de crise lancée pour renforcer l'équipe en 2025.



## 2.2.3 ÉVÉNEMENTS, INCIDENTS ET CRISES



115

activations du Centre de Crise Régional (RCCR) en 2024 dont 25 activations coordonnées par SITCEN

---

33

événements programmés : visite du Pape, élections, Bright festival, Saint-Sylvestre, 21 juillet, matchs de football

---

30

manifestations planifiées

---

6

sommets et réunions internationaux

---

11

visites de délégations

---

2

Field Training Exercise (FTX)



# 3 . PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

Le Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) (2021-2024) constitue le cadre stratégique de référence pour tous les acteurs de la chaîne prévention-sécurité. Il fixe les priorités régionales et énonce les mesures destinées à renforcer la sûreté des citoyens, navetteurs et touristes.

## 3.1. ÉLABORATION DU PGSP 2025-2030

L'élaboration du nouveau PGSP (2025-2030) répond à la mission confiée à l'Agglomération bruxelloise par la loi spéciale du 06/01/2014 (Sixième Réforme de l'État), qui impose la rédaction d'un plan de sécurité régional. Coordinateur et rédacteur de ce document stratégique, safe.brussels en assure également la diffusion et le suivi afin de présenter le référentiel stratégique des politiques publiques de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Le futur document sera le plan de sécurité régionale visé aux articles 37 et 37bis de la loi du 07/12/1998 relative à l'organisation d'un service de police intégré. Il s'inscrit entre le Plan national de sécurité (issu de la Note-cadre de sécurité intégrale) et les Plans zonaux de sécurité.

La note interne « Cadre méthodologique », approuvée au printemps 2024, a défini le processus participatif : plateformes thématiques, questionnaires ciblés, échanges bilatéraux. Le comité stratégique a suivi l'avancement tout au long de l'année. Les contributions recueillies ont permis de consolider le volet stratégique, validé début novembre 2024 puis présenté en séances plénières aux partenaires. Le texte, désormais finalisé, sera présenté au prochain Gouvernement de la RBC.

## 3.2 . PRF

Le Plan régional de formation (PRF) présente les initiatives élaborées par Brusafe et les quatre écoles partenaires pour les agents opérationnels des services de sécurité, de prévention et de secours. Depuis le 1er janvier 2025, Brusafe est devenu la Direction Learning and Development (L&D) de safe.brussels ; dans le présent rapport relatif à l'année 2024, l'appellation « Brusafe » est donc maintenue. Il vise, par des formations multidis-

ciplinaires et transversales, à soutenir ces agents dans la réalisation des objectifs définis par le PGSP.

Safe.brussels élabore le PRF 2025-2029 en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires. En 2024, des discussions ont réuni les six zones de police, les quatre écoles de Brusafe, les pompiers et plusieurs services communaux pour recenser les besoins et structurer le contenu du plan.



THEATRE ROYAL DE LA MONNAIE

MDCCLXX

OPERA DE BRUXELLES  
LA MONNAIE  
SEASON 22/23

# 4 . PRÉVENTION ET FORMATION

## 4.1 . SUBSIDES

Les subsides constituent un levier essentiel pour traduire les orientations du Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) en actions concrètes sur le terrain. Safe.brussels mobilise à cette fin deux cadres complémentaires :

+ Financement via appels à projets : safe.brussels lance régulièrement des appels à projets ciblés, alignés sur les priorités et les mesures définies dans le PGSP. Ces appels visent à soutenir des initiatives concrètes qui répondent aux thématiques stratégiques du plan. Les subventions sont attribuées de manière compétitive, sur base de la pertinence et de la qualité des projets soumis.

+ Financement hors appels à projets : en parallèle, safe.brussels peut également octroyer un soutien financier ponctuel ou récurrent en dehors du cadre des appels à projets. Ce financement s'adresse aux acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité dont les actions contribuent aux objectifs transversaux du PGSP. Il permet de soutenir des initiatives complémentaires, renforcer les dynamiques existantes et encourager l'engagement durable des partenaires locaux.

### 4.1.1 APPEL À PROJETS (ASBL)

Depuis 2021, safe.brussels soutient des projets associatifs dans le cadre du PGSP 2021-2024. Il sélectionne, sur base de critères compétitifs, des initiatives directement alignées sur les mesures du plan.

Après trois reconductions successives, 45 projets portés par 38 associations bénéficient toujours d'un financement en 2024, pour un montant inchangé de 2 938 500 €.

**GAMS Belgique : Prévention, accueil et accompagnement des victimes de mutilations génitales féminines (MGF) (Mesure 1.4)**

En 2024, GAMS Belgique a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Prévention, accueil et accompagnement des victimes de MGF et violences liées (phase II) », dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan Global de Sécurité et de Prévention. L'objectif principal reste la protection des femmes et des filles contre les mutilations génitales féminines et les violences de genre associées, notamment dans un contexte migratoire. Le projet repose sur une approche intégrée, combinant accompagnement psycho-socio-médico-juridique, renforcement des compétences professionnelles et mobilisation communautaire.

L'année 2024 a été marquée par la consolidation du pôle juridique bilingue (FR/NL) à Bruxelles, avec deux juristes assurant des permanences 2 jours par semaine. Ce service a permis d'accompagner un total de 207 personnes, dont 117 femmes et filles concernées par les MGF ou les mariages forcés, ainsi que 90 professionnels ayant sollicité un avis ou une expertise juridique. Le suivi de la jurisprudence du Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE/RvV) a été poursuivi, avec la publication de quatre newsletters juridiques bilingues et la mise à jour du tableau de jurisprudence et des rapports par pays, accessibles via le site du GAMS.

L'outil phare du projet, le détectomètre, a fait l'objet d'une nouvelle version actualisée sur base des retours du groupe de travail dédié. Il a été présenté dans plus de 10 formations et diffusé à plus de 1 000 professionnels (dont 740 via les formations et 580 via les newsletters). Par ailleurs, 8 webinaires sur le secret professionnel face à l'excision ont été organisés (4 en français, 4 en néer-

landais), rassemblant un total de 600 participants. La brochure « L'ABC du secret professionnel face à l'excision » a été publiée en deux langues, accompagnée d'un résumé synthétique.

Sur le plan de la prévention directe, 46 enfants ont été inscrites au GAMS par leurs parents, qui ont signé un engagement sur l'honneur de ne pas les exciser. Ce geste symbolique et préventif s'inscrit dans une stratégie de protection durable, soutenue par un système de suivi informatisé.

Le projet a également veillé à intégrer les principes de l'égalité des chances. L'équipe du GAMS a été formée à l'approche genre, et les services sont rendus accessibles aux personnes en situation de handicap, aux publics allophones via des relais communautaires, et aux personnes LGBTQIA+ dans un environnement inclusif. Tous les services sont gratuits, et les frais de transport peuvent être remboursés pour les personnes sans ressources.

GAMS Belgique a pleinement contribué aux objectifs de la mesure 1.4 en assurant un accompagnement de proximité, en renforçant les capacités des professionnels, et en développant des outils concrets pour la détection et la prévention des MGF. Le projet a démontré sa pertinence et son ancrage territorial, tout en posant les bases pour une poursuite des actions au-delà de 2024.



### **PREFER ASBL : Prévenir, comprendre, accompagner** **(Mesures 2.1 et 2.5)**

En 2024, PREFER ASBL – Prévention, Recherche Et Formation : Emprise et Résilience – a poursuivi son engagement au service de la prévention des polarisations et des radicalisations en Région de Bruxelles-Capitale. Soutenue dans le cadre du PGSP, l'association articule son action autour de deux axes complémentaires : l'accompagnement des professionnels et le soutien aux citoyens concernés.

Les séminaires, formations et supervisions proposés par PREFER s'adressent principalement à des professionnels de première ligne actifs dans les 19 communes bruxelloises. Il s'agit notamment d'éducateurs, d'assistants sociaux, de policiers, de psychologues, de médiateurs, de personnel communal ou encore d'acteurs associatifs. Ces professionnels interviennent dans des contextes variés – prévention, cohésion sociale, jeunesse, santé mentale, justice – et sollicitent PREFER pour renforcer leurs compétences face aux phénomènes de polarisation, de radicalisation ou d'emprise.

Le service d'accueil psychosocial, quant à lui, accompagne des citoyens directement ou indirectement concernés par ces phénomènes. Ces personnes sont orientées vers PREFER par un réseau d'acteurs très divers : maisons de justice, Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et extrémismes violents (CAPREV), services de police, plannings familiaux, médecins, avocats ou encore associations spécialisées. L'objectif est d'offrir un espace d'écoute et un accompagnement adapté à des situations souvent complexes, dans une logique de soutien individuel ou familial.

Concrètement, l'action de PREFER se décline autour de deux volets complémentaires :

#### ***Soutenir les professionnels de première ligne (M2.1)***

Dans un contexte où les tensions sociales, les discours polarisants et les dynamiques d'emprise se complexifient, PREFER a renforcé son offre de supervision, d'intervention et de formation à destination des acteurs de terrain. Ces dispositifs visent à améliorer le confort de travail, à prévenir l'épuisement professionnel et à favoriser l'émergence de pratiques réflexives.

En 2024, ce sont :

- + 49 supervisions individuelles qui ont été assurées, notamment auprès de psychologues, médiateurs, éducateurs et coordinateurs culturels.
- + 6 suivis courts et 4 suivis moyens ont été menés, en lien avec des situations de radicalisation ou de polarisation.
- + Des modules de formation ont été déployés auprès de la ZPZ Midi-Zuid, du CPAS de Bruxelles et de plusieurs communes, avec une attention particulière portée à la posture professionnelle face aux discours extrêmes.

L'ancrage territorial des actions de PREFER s'est confirmé en 2024 à travers la participation de professionnels exerçant dans l'ensemble des 19 communes bruxelloises. Ces professionnels – issus notamment des services communaux, des zones de police, des CPAS, des associations locales ou du secteur scolaire – ont pris part aux séminaires, formations et supervisions organisés par l'ASBL dans le cadre de ses missions de prévention.

#### ***Accompagner les citoyens confrontés à l'emprise (M. 2.5)***

PREFER propose également un accueil psychosocial spécialisé pour les personnes directement ou indirectement touchées par des phénomènes d'emprise idéologique, relationnelle ou sectaire. L'approche repose sur une écoute bienveillante, une analyse clinique et un accompagnement adapté à chaque situation.

En 2024 :

- + L'équipe a poursuivi le groupe d'entraide lancé en 2023, avec 9 séances organisées.
- + Un nouveau groupe a été initié début 2024, interrompu après 3 séances.
- + Un groupe de parents concernés a été lancé pour 2025, témoignant d'un besoin croissant de soutien familial face aux dynamiques d'adhésion idéologique.

Les bénéficiaires accompagnés résident dans 16 des 19 communes de la Région, confirmant la portée régionale de l'action de PREFER.



### LAMA ASBL : Artha et Artha+ (Mesure 3.1 et Mesure 3.8)

En 2024, l'ASBL LAMA a poursuivi le déploiement de ses projets ARTHA et ARTHA+, deux dispositifs mobiles d'accompagnement psycho-social à destination des usagers de drogues en situation de précarité de séjour à Bruxelles. ARTHA repose sur une approche de médiation interculturelle et d'aller-vers, visant à établir un lien avec des publics très éloignés des structures classiques d'aide et de soins. ARTHA+ complète ce travail par des actions de capitalisation et de renforcement des pratiques professionnelles.

Dans un contexte marqué par la saturation des services, l'augmentation de la précarité et la persistance de la crise de l'accueil, l'équipe a maintenu un niveau d'activité soutenu.

En 2024, 525 accompagnements psychosociaux ont été réalisés, atteignant les objectifs fixés.

Ces accompagnements ont permis de répondre aux besoins complexes d'un public souvent invisible dans les dispositifs traditionnels, grâce à l'expertise linguistique et culturelle des médiateurs.

L'équipe a également consolidé son engagement dans le projet SubLINK, en partenariat avec Transit, Diogènes et le Samusocial. Les maraudes mixtes dans les stations de métro ont permis d'atteindre des personnes en errance, souvent confrontées à des comorbidités psychiatriques et à des consommations de substances telles que le crack ou les médicaments détournés.

Autour de la Gare du Midi, zone emblématique des tensions sociales à Bruxelles, l'équipe a réalisé 120 interventions spécifiques. En lien avec le Plan Gare du Midi coordonné par safe.brussels, ARTHA a renforcé sa collaboration avec les acteurs locaux, notamment pour l'accompagnement des Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) consommateurs de substances psychoactives.

L'identification et le suivi des hotspots bruxellois ont représenté environ 30 % de l'activité totale. Ces micro-scènes de consommation, mouvantes et informelles, ont nécessité une approche territoriale spécifique, combinant observation, immersion et intervention. Cette stratégie a permis de maintenir un lien avec des publics très éloignés des services, tout en favorisant une meilleure coordination entre les acteurs de terrain.

Sur le plan qualitatif, l'équipe a continué à utiliser son outil interne de suivi, appelé ODA, pour évaluer l'évolution des personnes accompagnées. Cet outil permet de mesurer si les bénéficiaires ont pu accéder à des soins, à une couverture sociale et à une meilleure compréhension de leurs droits. En 2024, sur les 90 personnes suivies, 21 % ont atteint un niveau d'autonomie satisfaisant, ce qui signifie qu'elles sont désormais mieux intégrées dans les dispositifs d'aide. Bien que ce chiffre soit en légère baisse par rapport aux années précédentes, il reste significatif compte tenu de la complexité croissante des situations rencontrées sur le terrain.

Grâce à cette approche coordonnée, 42 accompagnements vers des structures de soins spécialisées ont pu être initiés.

**PAG-ASA : renforcer la prévention et l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains (Mesures 4.3 et 4.9)**

En 2024, l'ASBL PAG-ASA a poursuivi son engagement dans la lutte contre la traite des êtres humains à travers deux projets soutenus par safe.brussels, en lien avec les mesures M4.3 et M4.9 du PGSP. Ces projets ont permis de renforcer à la fois la sensibilisation du public et des professionnels, ainsi que l'identification et l'accompagnement des victimes sur le territoire bruxellois.

Dans le cadre de la mesure M4.3, PAG-ASA a intensifié ses actions de communication et de prévention. L'année

a été marquée par l'organisation de 28 sessions de formation, qui ont permis de sensibiliser plus de 400 professionnels issus de secteurs variés : services publics, police, justice, secteur social et académique. Ces formations, souvent organisées à la demande, ont également été intégrées à des événements clés comme la Semaine contre la traite des êtres humains, durant laquelle PAG-ASA a proposé des projections-débats et une action de sensibilisation sur la place de la Bourse. Cette dernière, à travers une installation immersive, a mis en lumière les récits de victimes exploitées dans divers secteurs à Bruxelles.

28 sessions de formation ont permis de sensibiliser plus de 400 professionnels issus de secteurs variés : services publics, police, justice, secteur social et académique.



En 2024, l'association a été sollicitée à 25 reprises par les services de police pour être en stand-by ou participer à des contrôles et patrouilles, notamment dans les quartiers de prostitution.

Parallèlement, le projet lié à la mesure M4.9 a permis de renforcer l'approche proactive de PAG-ASA sur le terrain. En 2024, l'association a été sollicitée à 25 reprises par les services de police pour être en stand-by ou participer à des contrôles et patrouilles, notamment dans les quartiers de prostitution. Ces interventions ont permis d'entrer en contact direct avec des victimes potentielles, dont certaines ont été immédiatement orientées vers les services de PAG-ASA. L'année a également vu l'émergence d'une nouvelle collaboration avec la commune de Schaerbeek et la zone de police Bruxelles-Nord, en vue d'assurer des permanences dans la future Maison Opale, un espace d'accueil de proximité.

L'impact de ces actions est tangible : 708 personnes ont été signalées à PAG-ASA en 2024, un chiffre record depuis la création de l'association. Parmi elles, 49 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, principalement pour des situations d'exploitation économique ou sexuelle. Ces résultats traduisent l'efficacité croissante des dispositifs de détection et d'orientation mis en place, ainsi que la solidité des partenariats avec les acteurs de terrain.

Enfin, les retours des partenaires institutionnels confirment la qualité du travail mené par PAG-ASA. La confiance accordée par les services de police, d'inspection et de justice se manifeste par une collaboration régulière, des échanges constructifs et une reconnaissance explicite de l'expertise de l'association.

708 personnes ont été signalées à PAG-ASA en 2024, un chiffre record depuis la création de l'association. Parmi elles, 49 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

### **DIOGENES ASBL – Projet MÉTRO-Liens (Mesure 6.9)**

En 2024, le projet MÉTRO-Liens de l'ASBL DIOGENES a poursuivi et renforcé son action en faveur des personnes sans-abri présentes dans les espaces semi-publics du réseau de transport bruxellois, en particulier dans les stations de métro. Dans un contexte marqué par une pression croissante sur les services sociaux et une visibilité accrue du sans-abrisme dans les transports publics, l'équipe a su faire preuve d'adaptabilité, de professionnalisme et d'innovation.

Le dispositif SubLINK, lancé en 2023, est devenu pleinement opérationnel en 2024. Il a permis de structurer une réponse interinstitutionnelle aux besoins complexes des personnes ayant investi les stations de métro, en particulier ceux confrontés à des problématiques d'assuétude. Ce partenariat entre DIOGENES, le Projet Lama, Transit et le Samusocial, coordonné par Bruss'help, a renforcé la capacité d'intervention sur le terrain et la qualité de l'accompagnement proposé.

Ces résultats traduisent une intensification du travail de rue (+54 % d'interventions par rapport à 2023) et une montée en puissance qualitative de l'accompagnement. L'équipe a notamment observé une augmentation significative des accompagnements physiques (+178 %), signe d'un lien de confiance renforcé avec les bénéficiaires et d'une meilleure accessibilité aux services.

Le projet répond directement à la mesure M6.9 du PGSP, visant à renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'orientation des personnes sans-abri dans les transports publics. Il contribue également aux mesures 6.3 (cohésion sociale) et 6.6 (prévention des nuisances dans l'espace public), en favorisant la cohabitation harmonieuse dans les stations et en renforçant le sentiment de sécurité des usagers.

L'approche de DIOGENES repose sur une méthodologie éthique et inclusive, centrée sur la création de liens sociaux durables. L'équipe agit comme un trait d'union entre les habitants de la rue, les professionnels du transport, les commerçants et les voyageurs. En 2024, les focus groups organisés avec les agents de la STIB ont permis de renforcer cette dynamique de compréhension mutuelle et de co-construction de solutions.

966 résultats concrets ont été obtenus avec les personnes accompagnées, dont 117 sorties de rue vers un logement ou un hébergement stable. Ces chiffres témoignent de l'efficacité du travail de rue dans la lutte contre l'exclusion sociale. Le projet a également permis de clore 294 dossiers de 2023, confirmant une dynamique de sortie durable de la rue pour de nombreuses personnes.



## Chiffres clés 2024 :

---

4 392

interventions réalisées auprès de  
861 personnes différentes.

---

1 894

accompagnements psychosociaux.

---

695

accompagnements physiques vers des services.

---

253

orientations vers des structures adaptées.

---

130

actions de médiation et de sensibilisation  
dans l'environnement des habitants du métro.

---

23

journées de formation et de sensibilisation  
organisées pour des professionnels  
(Société des transports intercommunaux  
de Bruxelles (STIB), École régionale  
d'Administration publique (ERAP),  
Bruxelles-Propreté, ...).

### ASBL Bulle – Wasserette Mobile et Permanence Solidaire (Mesure 7.4)

En 2024, le projet « Wasserette Mobile et Permanence Solidaire » de l'ASBL Bulle a poursuivi son action en faveur de l'insertion sociale et de la dignité des personnes en situation de précarité. Grâce à ses 265 permanences, l'équipe a permis le lavage de 19 220 kg de linge, soit

2 745 machines, tout en accompagnant 15 personnes dans un parcours de réinsertion. Le projet a également contribué de manière significative à la mise en œuvre de la mesure 7.4 du PGSP, en favorisant la prévention des incivilités, la sensibilisation à l'hygiène et la valorisation de l'espace public grâce à une présence régulière et bienveillante dans les quartiers.

## Chiffres clés 2024 :



2 745  
machines réalisées



19 220  
kg de linge lavé



265  
permanences  
effectuées



15  
personnes  
bénéficiaires du  
programme de  
réinsertion



Croix-Rouge de Belgique – Projet « Osons Agir Ensemble »  
(Mesure 9.3)

En 2024, le projet « Osons Agir Ensemble » de la Croix-Rouge de Belgique a poursuivi son action auprès des publics précaires à Bruxelles. Inscrit dans la mesure 9.3 du PGSP, il vise à renforcer la résilience des personnes vulnérables via des formations aux premiers secours.

Malgré un contexte opérationnel complexe, 141 personnes ont été sensibilisées à travers 18 sessions organisées avec 9 partenaires. Le taux de satisfaction atteint 100 %, confirmant la pertinence de l'approche.

Une nouvelle dynamique a été lancée avec la formation de transmetteurs, visant à autonomiser les partenaires sociaux dans l'animation des modules. Le projet répond ainsi pleinement aux objectifs qualitatifs du PGSP, en diffusant des compétences essentielles auprès de publics éloignés des dispositifs classiques.

---

141  
personnes ont été sensibilisées à travers  
18 sessions organisées avec 9 partenaires.

---

100%  
Le taux de satisfaction atteint 100 %,  
confirmant la pertinence de l'approche.

## 4.1.2 SUBVENTION EN DEHORS DES APPELS À PROJETS

### 4.1.2.1 Transit

En 2024, l'ASBL Transit a poursuivi son engagement en faveur des personnes confrontées à des problématiques d'assuétude et de grande précarité en Région de Bruxelles-Capitale. À travers ses différents dispositifs, Transit agit en tant qu'acteur clé de la politique régionale de prévention, d'accompagnement et de réduction des risques.

Les actions menées par Transit en 2024 s'inscrivent pleinement dans les objectifs du PGSP, notamment les mesures 3.2 (renforcer l'accompagnement des publics vulnérables) et 3.4 (développer des dispositifs de réduction des risques). Par son approche intégrée et son ancrage territorial, Transit contribue à améliorer la sécurité, la santé et la cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

#### **Transit Rue**

L'équipe mobile psycho-médicosociale est intervenue dans les 19 communes de la RBC. En 2024, 430 personnes ont bénéficié d'un suivi individuel, 506 soins ont été réalisés en rue, et 7 227 prestations ont été réalisées.

#### **SCMR Gate**

Le dispositif de salle de consommation à moindre risque a accueilli un public en situation d'usage actif. Il a permis un encadrement sécurisé et une réduction des risques sanitaires.

#### **Centre de crise**

Transit a assuré un hébergement temporaire pour les personnes en situation de crise liée à l'usage de drogues. En 2024, 1 645 personnes ont été prises en charge.

#### **Outreach**

Les équipes ont mené des actions de sensibilisation et de contact en rue, visant à établir un lien avec les publics les plus éloignés des structures classiques.

#### **Hébergement**

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement a été maintenu pour les personnes sans-abri confrontées à des problématiques d'assuétude.

#### **Formations**

Transit a organisé des sessions de formation à destination des professionnels du secteur psycho-médicosocial et des services de sécurité et de prévention renforçant les compétences en matière de réduction des risques.

En 2024, 60 séances de formation ont été dispensées pour plus de 500 professionnels du secteur public (services communaux, CPAS, etc.).

#### **Projet SubLINK**

Le projet SubLINK, lancé en 2023 en partenariat avec plusieurs acteurs associatifs et institutionnels, vise à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de grande vulnérabilité. Transit y contribue par son expertise en travail de rue et en réduction des risques. En 2024, Transit a participé à l'orientation et au suivi de plusieurs dizaines de bénéficiaires dans le cadre de ce projet, en lien avec les objectifs de la mesure 3.2 du PGSP. SubLINK favorise une approche intersectorielle et coordonnée, essentielle pour répondre aux besoins complexes des publics ciblés.



## Chiffres clé 2024 :

1 090

personnes différentes prises en charge  
en 2024 (+26 % par rapport à 2023).

13 841

accueils enregistrés (hors comptoir),  
soit une moyenne de 1 150 par mois.

#### **4.1.2.2 Infor Jeunes Bruxelles**

Le partenariat entre Infor Jeunes Bruxelles et safe.brussels repose sur une volonté commune de renforcer la prévention et l'insertion des jeunes à Bruxelles. Grâce au dispositif Trec-One, Infor Jeunes propose des Points Info de proximité qui offrent un accueil accessible, une information fiable et un accompagnement personnalisé. Ce partenariat permet de répondre concrètement aux besoins des jeunes en difficulté, en évitant les ruptures de parcours et en favorisant une approche coordonnée avec les acteurs locaux.

Avec des antennes sur 11 communes, l'ASBL fournit aux jeunes de toute la région des services d'information gratuits et anonymes.

En 2024, Infor Jeunes Bruxelles a poursuivi son engagement auprès des jeunes bruxellois en développant des actions de prévention, d'information et d'accompagnement autour de thématiques essentielles du PGSP. Grâce à une approche collaborative et territorialisée, l'ASBL a renforcé son ancrage local et son impact auprès des jeunes en situation de vulnérabilité ou en questionnement.

##### ***Thématique 1 – intégrité physique et psychique***

Infor Jeunes Bruxelles a mené des animations de sensibilisation à la cybercitoyenneté auprès de jeunes de 12 à 15 ans, les incitant à adopter une utilisation critique et responsable des outils numériques. Par ailleurs, des interventions ciblées sur le cyberharcèlement ont été proposées aux jeunes de 15 à 18 ans, abordant des sujets sensibles comme le sexting non consenti et le revenge porn. Des outils pédagogiques innovants, tels que des cartes de discussion, ont été développés pour favoriser le dialogue autour du respect et des comportements à risque en ligne.

##### ***Thématique 2 – radicalisation polarisation***

L'ASBL a poursuivi ses actions de sensibilisation dans les écoles et les structures de jeunesse, en abordant les questions de violences sexistes, de discriminations et de vivre-ensemble. Les animations ont permis de créer des espaces de parole sécurisés pour les jeunes, favorisant l'expression de leurs expériences et la construction de réponses collectives. Des partenariats avec des services d'aide en milieu ouvert (AMO), des maisons de jeunes et des services communaux ont permis d'élargir la portée de ces actions.

##### ***Thématique 3 – Drogues et assuétudes***

Dans le cadre de la prévention des assuétudes, Infor Jeunes Bruxelles a mis en place plusieurs dispositifs :

- + L'animation « DIXIT et Sangria » a permis de sensibiliser 155 jeunes de 15 à 20 ans à la question des dépendances, avec un taux de satisfaction de 77,2 % et un taux d'apprentissage déclaré de 74,6 %.
- + Le parcours « TKT, je gère » a touché 245 jeunes sur le campus CERIA, abordant les comportements à risque liés aux drogues, aux écrans et aux jeux. 87 % des participants se sont sentis à l'aise pour s'exprimer.
- + Une collaboration avec Le Pélican a permis la diffusion de 300 brochures d'information sur les assuétudes dans les permanences de l'ASBL.

##### ***Thématique 4 – Traite et trafic des êtres humains***

Infor Jeunes Bruxelles a renforcé son action auprès des jeunes migrants et primo-arrivants à travers :

- + L'accueil et l'information de près de 450 jeunes en matière de droit des étrangers, couvrant 75 % des communes ciblées.
- + Une animation en partenariat avec Ciré ASBL dans le cadre du projet « PAS SOLO », ayant réuni 13 mères exilées autour des thématiques de la scolarité et des aides disponibles, avec 100 % de satisfaction.
- + Des permanences en ligne ayant permis de traiter 1 442 questions, dont 145 discussions via chat sur les thématiques « venir étudier » et « droit des étrangers ».

L'année 2024 a été marquée par une intensification des actions d'Infor Jeunes Bruxelles en faveur des jeunes, avec une attention particulière portée aux enjeux numériques, sociaux et migratoires. L'ASBL a su adapter ses outils et renforcer ses partenariats pour répondre aux besoins évolutifs de son public cible, en cohérence avec les objectifs du PGSP.



# Le séminaire annuel organisé à Bruxelles sur le thème de la santé mentale a rassemblé 180 participants.

## 4.1.2.3 Réseau Intersection Belgique

En 2024, le Réseau Intersection Belgique a poursuivi son engagement en faveur d'une police de proximité humaine, innovante et connectée aux réalités du terrain. Inspiré du modèle québécois, ce réseau, qui fédère aujourd'hui 36 entités membres dont les six zones de police bruxelloises, la Police Fédérale et plusieurs académies, s'est affirmé comme un acteur central dans la valorisation des bonnes pratiques policières et le renforcement du lien entre police et citoyens.

Parmi les réalisations marquantes de l'année, le séminaire annuel organisé à Bruxelles sur le thème de la santé mentale a rassemblé 180 participants, témoignant de l'intérêt croissant pour les enjeux de bien-être dans les pratiques policières. Les « midis de la proximité », rendez-vous mensuels d'échange de pratiques, ont quant à eux accueilli entre 50 et 100 participants par session, en présentiel et en distanciel. En parallèle, 34 fiches de projets ont été partagées au sein du réseau, illustrant la richesse et la diversité des initiatives locales.



Le Réseau a également renforcé sa visibilité internationale grâce à ses liens avec le Québec et la Suisse, tout en consolidant son ancrage régional. Il a contribué activement à plusieurs mesures du PGSP, notamment :

- + Mesure 2.1 : en stimulant les échanges de bonnes pratiques et en valorisant l'expertise de terrain ;
- + Mesure 2.3 : en favorisant la confiance entre police et citoyens à travers des rencontres régulières et des outils de communication adaptés ;
- + Mesure 2.4 : en assurant une large diffusion des initiatives locales via son site internet commun avec le Québec ;
- + Mesure 1.1 et 1.5 : en soutenant des projets primés portant sur la prévention des violences et du harcèlement, comme « Stop VIFF » ou « Harcèlement de rue » ;
- + Mesure 6.4 : en préparant un partenariat renforcé avec VIAS (Institut belge pour la sécurité routière) autour de la sécurité routière.

L'année 2024 a également été marquée par une attention accrue à la parité et à l'inclusion, tant dans la gouvernance du réseau que dans ses actions. Le Réseau Intersection s'est ainsi imposé comme un levier stratégique pour une police plus proche, plus accessible et plus à l'écoute des citoyens.

# Les « midis de la proximité », rendez-vous mensuels d'échange de pratiques, ont accueilli entre 50 et 100 participants par session, en présentiel et en distanciel.

#### 4.1.2.4 Académie régionale de Police de Bruxelles (ARPB)

Depuis le 01/01/2024, l'École régionale et intercommunale de police porte le nom d'Académie régionale de police de Bruxelles (ARPB). En 2024, l'ARPB a dispensé 195 formations de conduite prioritaire et 187 formations continuées/fonctionnelles (hors conduite), qui ont rassemblé respectivement 195 et 1 829 participants, et couvert les fonctions de base, la police de proximité, la gestion de crise et les techniques d'intervention, conformément aux besoins exprimés par les six zones de police bruxelloises.

Safe.brussels a consacré une enveloppe de 10 000 000 € à cette académie et s'est assuré que les moyens soient affectés aux objectifs validés par le Gouvernement de la RBC et alignés sur les thématiques du PGSP.

Cette enveloppe a permis à l'ARPB de poursuivre ses missions essentielles :

- + L'organisation de formations professionnelles destinées aux membres du personnel de la police intégrée, structurées à deux niveaux.
- + La mise en œuvre d'une approche intégrée et multidisciplinaire de la sécurité, favorisant la mutualisation des processus entre les écoles de formation, ainsi que l'utilisation d'infrastructures communes. Cela a également inclus le recrutement et le maintien de l'emploi de proximité pour Brusafe.

Ce dispositif a contribué à entretenir une culture commune entre les métiers de la sécurité, de la prévention et des secours et a participé directement à la mise en œuvre du Plan régional de formation, tel que prévu à l'article 10/17 de l'ordonnance du 28 mai 2015.



#### 4.1.2.5 École régionale d'Administration publique (ERAP)

L'ERAP bénéficie d'un financement annuel récurrent de la RBC afin de soutenir son rôle de formation des acteurs de la prévention et de la sécurité. Son offre est conçue pour répondre aux mesures et thématiques du PGSP ainsi qu'au Plan régional de formation (PRF) et s'adresse aux institutions régionales, aux communes, aux associations et à d'autres partenaires du secteur. En 2024, 22 formations ont été organisées pour 1 073 participants.

En finançant l'ERAP, safe.brussels veille à l'exécution du PGSP – en particulier la mission transversale « Former les acteurs de la chaîne de sécurité, de prévention et de secours et développer des partenariats académiques » – et du PRF.

La subvention 2024 a permis :

- + Le financement complet des formateurs, rendant les formations gratuites pour les administrations et encourageant les inscriptions.
- + Le développement d'outils et de supports spécifiques, intégralement pris en charge.
- + La couverture d'une partie des frais de personnel de l'ERAP impliqué dans les projets soutenus par safe.brussels.
- + La prise en charge de services et biens divers (coordination, traduction, promotion, communication, catering, traduction simultanée) et les frais logistiques liés à l'organisation des formations.

En 2024, l'ARPB a dispensé 195 formations de conduite prioritaire et 187 formations continuées/fonctionnelles (hors conduite), qui ont rassemblé respectivement 195 et 1 829 participants.

## 4.1.3 COMMUNES

### 4.1.3.1 Plans locaux de prévention et de proximité

Le PGSP fixe les priorités régionales en matière de prévention et de sécurité et sert de cadre de référence à l'ensemble des acteurs de la chaîne en RBC. Sa traduction au niveau local s'opère via les Plans locaux de Prévention et de Proximité (PLPP), accords conclus entre chaque commune et la Région (art. 2, 7° et 8° de l'ordonnance du 28/05/2015). Conformément au prin-

cipe de subsidiarité, les communes sont les mieux placées pour ancrer ces priorités sur leur territoire ; elles s'appuient pour cela sur l'expertise et l'accompagnement de safe.brussels.

En 2024, les crédits consacrés aux PLPP ont été intégrés au budget annuel de safe.brussels, qui en élabore le cadre de financement, en assure le suivi et les répartit sous forme de subventions attribuées aux communes.

Le montant total engagé dans le cadre de la subvention PLPP 2024 s'élevait à 27 616 883 €.



Les activités financées par ces subventions peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- + Présence visible : renforcement de la présence des forces de sécurité dans les quartiers.
- + Sécurisation des espaces publics : amélioration de la sécurité dans les lieux publics.
- + Médiation : résolution des conflits et gestion des tensions sociales.
- + Partenariats pour la prévention et la sécurité : collaboration avec divers acteurs pour renforcer la sécurité locale.
- + Sensibilisation et information : campagnes pour informer la population sur les questions de sécurité.
- + Accompagnement individuel ou collectif : soutien aux personnes en difficulté.
- + Initiatives contre les drogues et assuétudes : actions ciblées pour lutter contre les problèmes liés à la drogue.

Ces activités peuvent impliquer des collaborations avec différents intervenants en prévention et sécurité, ainsi que le financement du personnel communal tel que les gardiens de la paix, les éducateurs de rue, et les médiateurs, contribuant ainsi à la mise en œuvre des objectifs des PLPP.

En 2024, les trois thématiques les plus récurrentes dans les activités subventionnées sont :

- + Environnement & incivilités (T7)
- + Intégrité physique & psychique des personnes (T1)
- + Polarisation & radicalisation (T2)

En 2024, un total de 269 activités communales ont été financées dans le cadre des PLPP.

#### 4.1.3.2 Appel à projets relatif au renforcement ou à l'implémentation d'antennes LISA

Les antennes LISA (Located Integrated Security Antenna) constituent un dispositif de proximité, ancré dans les quartiers, visant à renforcer la prévention et la sécurité au plus près des réalités locales. L'appel à projets soutient l'implémentation de nouvelles antennes et/ou le renforcement d'antennes existantes, afin d'adapter les réponses aux besoins du terrain et de renforcer la coordination avec les acteurs locaux.

Safe.brussels est l'autorité administrative gestionnaire de ce financement : les crédits destinés à l'implémentation et/ou au renforcement d'antennes LISA sont inscrits dans son budget annuel, et l'organisme élabore puis suit le cadre d'octroi des subventions.

En 2024, deux projets créant de nouvelles antennes et un projet de renforcement d'une antenne existante ont été retenus par le jury. Les subventions n'ont toutefois pas pu être octroyées, faute de validation par les autorités budgétaires dans le contexte prolongé des affaires courantes. Depuis 2019, safe.brussels a soutenu l'implémentation de 17 antennes LISA, dont 14 sont déjà pleinement opérationnelles.

Pour l'exercice budgétaire 2024,  
une enveloppe de 1 266 000 € avait été prévue.

## 4.1.4 ZONES DE POLICE BRUXELLOISE

Le partenariat avec les six zones de police est central : elles sont des acteurs clés de la prévention et de la sécurité, et safe.brussels coordonne leurs contributions au PGSP. Ce partenariat repose notamment sur la mise à disposition de moyens financiers via le « Fonds Sommets Européens » (FSE). Chaque année, des crédits sont attribués pour couvrir les dépenses liées à la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles et au maintien de la sécurité lors des sommets européens.

En 2024, safe.brussels a agi, comme le prévoit l'ordonnance budgétaire régionale, en service administratif gestionnaire :

- + Les crédits (35 000 000 €) destinés aux zones ont été inscrits à son budget annuel ;
- + Un cadre de subventionnement a été élaboré et suivi ;
- + De nouvelles conventions ont été signées pour l'exercice 2024 ;
- + L'organisme a évalué et analysé les contributions financées et en a tiré un rapport de synthèse mettant en lumière projets et actions réalisés.

L'objet des subventions 2024 a été de couvrir les dépenses effectuées pour les contributions au PGSP, y compris obligatoirement les mesures 5.1 et 6.1, conformément au protocole du 09/04/2012 visant au renforcement de la sécurité dans les transports en commun à Bruxelles :

- + Mesure 5.1 : poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun (prévention du vol, de l'extorsion, des dommages aux biens mobiliers et immobiliers).
- + Mesure 6.1 : prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, de la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations, arrêts et infrastructures.

En finançant les zones de police via le FSE et en liant ces moyens aux priorités du PGSP, safe.brussels a organisé une gestion de la sécurité cohérente, partagée entre tous les acteurs, et construit une véritable politique régionale.

## 4.1.5 ORGANISMES RÉGIONAUX

### 4.1.5.1 STIB

La subvention accordée à la STIB couvre ses dépenses liées au renforcement de la sécurité et de la prévention sur son réseau. Elle s'inscrit dans plusieurs thématiques du PGSP 2021-2024 (T1 Intégrité physique et psychique des personnes, T3 Drogues et assuétudes, T5 Atteintes aux biens, T6 Mobilité et sécurité routière, T7 Environnement et incivilités) et se rattache particulièrement à la mesure 5.1 : « poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun ». La STIB renforce également la prévention sociale en prenant en charge les personnes en situation de vulnérabilité présentes sur le réseau.

Depuis novembre 2024, 23 agents de maraude sociale sont opérationnels pour la prise en charge des publics en errance. Cette approche s'intègre à une stratégie globale de prévention et de cohésion sociale, appuyée par des partenariats avec des associations spécialisées. L'ensemble de ces actions contribue directement aux thématiques T1, T3, T6 et T7 du PGSP.

En 2024, elle a maintenu une présence accrue avec environ 372 agents assermentés, répartis en équipes spécialisées :

---

Contrôle des titres de transport et sécurisation générale du réseau ;

---

Patrouilles fixes dans les principales stations de métro ;

---

Équipes d'intervention rapide pour gérer les incidents en temps réel ;

---

Maîtres-chiens lors de missions spécifiques.

#### 4.1.5.2 Paradigm

En 2024, safe.brussels a poursuivi son soutien à Paradigm dans le cadre du PGSP. Ce partenariat contribue aux thématiques T1 (intégrité physique et psychique), T5 (atteintes aux biens), T6 (mobilité et sécurité routière), T7 (environnement et incivilités) ainsi qu'à la gestion de crise, et s'est inscrit plus particulièrement dans la mesure 7.5 : « promouvoir les actions de contrôle conjointes

(Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale ».

Cette approche intégrée a amélioré l'efficacité des contrôles environnementaux et de mobilité, et a soutenu les opérations de sécurité menées à l'échelle régionale.

## Le financement a permis :

---

**LE MAINTIEN OPÉRATIONNEL D'UN PARC DE 447 CAMÉRAS ANPR (RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE DE PLAQUES)**

---

**LE DÉPLOIEMENT EN COURS DE 106 SITES SUPPLÉMENTAIRES**

---

**LE REMPLACEMENT DE 225 CAMÉRAS OBSOLÈTES PAR DES ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANTS**

---

**LA CONSOLIDATION DE LA PLATEFORME RÉGIONALE ANPR, QUI RENFORCE LE PARTAGE DE DONNÉES ET LES CONTRÔLES CONJOINTS ENTRE PARTENAIRES RÉGIONAUX ET ZONES DE POLICE**

---

**L'INSTALLATION DE 39 NOUVELLES CAMÉRAS : 5 DANS DES ZAL (ZONES D'ACCÈS LIMITÉ) ET 34 DANS LA LEZ (LOW EMISSION ZONE)**

---

**LE TRAITEMENT DE 218 INCIDENTS TECHNIQUES, GARANTISSANT UNE DISPONIBILITÉ OPTIMALE DU SYSTÈME**

## 4.1.6 MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DE FORMATION

Le PRF 2020-2024 décrit les initiatives de formation que Brusafe et les quatre écoles partenaires prévoient pour les agents opérationnels des services de sécurité, de prévention et d'aide, dans le cadre du Plan Global de Sécurité et de Prévention. Par des formations multidisciplinaires et/ou transversales, Brusafe aide ces agents à atteindre les objectifs du PGSP. Safe.brussels assure la mise en œuvre du PRF 2020-2024 : organisation de journées d'étude, développement des pôles de compétences et reporting.

En 2024 :

- + Plusieurs réunions ont été organisées autour des pôles de compétences « Lutte contre le racisme », « TECOV », « LGBTQIA+ » et « VIF » ;
- + L'analyse des besoins en formation et des formations existantes liées à ces thématiques a été lancée ;
- + 3 journées d'étude / workshops ont été réalisées : « VIF », « TECOV » et « Lutte contre le racisme » ;
- + Le recensement des formations existantes chez les partenaires a été engagé, condition préalable à l'organisation de nouveaux modules.



# 4.2 . PLATEFORMES

L'année 2024 a constitué une étape charnière pour safe.brussels, marquée par l'élaboration du nouveau PGSP 2025-2030. Dans ce contexte, les plateformes d'échange ont joué un rôle stratégique en tant qu'espaces de concertation, de co-construction et de réflexion collective sur les enjeux, défis et évolutions des phénomènes de sécurité et de prévention à Bruxelles.



## 4.2.1 VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

En 2024, le Groupe de Travail Violences Intrafamiliales (GT VIF) a poursuivi son rôle de plateforme de coordination et de partage entre les services communaux et les zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale. Quatre réunions ont été organisées dans les locaux de safe.brussels, avec une participation constante des 19 communes et des 6 zones de police.

Les travaux ont porté sur :

- + L'élaboration du nouveau PGSP 2025-2030, avec une attention particulière portée à l'intégration des enjeux liés aux VIF ;
- + L'actualisation du rapportage VIF pour la période 2022-2023, dont la version mise à jour a été publiée en mai 2024 ;
- + Le partage de bonnes pratiques et la mise en lumière d'initiatives locales ;
- + L'identification des obstacles rencontrés dans la prise en charge des victimes ;
- + La présentation de services innovants, comme l'équipe d'intervention de la ZP PolBru dirigée par l'INPP, en dehors de la cellule EVA.

Les objectifs de cette rencontre étaient multiples :

- + Présenter Olista et ses outils de collaboration ;
- + Tester ces outils à travers des ateliers participatifs ;
- + Recueillir les retours des participants pour améliorer les dispositifs existants ;
- + Favoriser le réseautage et les échanges intersectoriels ;
- + Partager des bonnes pratiques et des pistes de réflexion concrètes ;
- + Définir les attentes vis-à-vis d'Olista, notamment en matière de coordination, d'accessibilité des services et de soutien aux professionnels de terrain.



Le 17 octobre 2024, safe.brussels a organisé une Grande Rencontre VIF.

## 4.2.2 POLARISATION ET RADICALISATION

La plateforme RadPol est un espace de formation pluridisciplinaire, d'échange de bonnes pratiques et de discussion entre acteurs de terrain et experts. On y partage aussi les besoins en outils existants ou à développer. Elle rassemble les représentants et experts des 19 communes et des 6 zones de police bruxelloises, ainsi que le Directeur coordonnateur de Bruxelles, le SPF Intérieur, l'OCAM, la VVSG et la COCOM. Les ASBL subventionnées par safe.brussels sont invitées une fois par an, lors de la dernière session qui leur est spécifiquement consacrée.

De nombreux spécialistes fédéraux, communautaires ou académiques y interviennent pour alimenter les débats, soit sur des thèmes de fond (polarisation, extrême droite,

extrême gauche, influence des sectes, etc.), soit sur des aspects fonctionnels (cadre légal d'une CSIL, accompagnement des justiciables, outils associatifs, ...).

En 2024, 3 sessions ont été spécifiquement consacrées à la phase de concertation et de rédaction du PGSP. Elles ont permis de croiser les expertises locales, fédérales et académiques autour, notamment, de l'extrémisme chez les jeunes, des outils de cartographie et des dispositifs de prévention communautaire. La session de novembre, dédiée aux ASBL subventionnées, a illustré la richesse des initiatives locales, avec une visite du Musée de la Migration à Molenbeek organisée conjointement avec l'ASBL Le Foyer.



## 4.2.3 RELATIONS CITOYEN-POLICE

Depuis 2021, safe.brussels réunit trimestriellement le GT CiPol pour améliorer la relation citoyens-police. Les référents des six zones de police et des 19 communes y présentent leurs pratiques locales ; des associations et autres structures sont invitées pour partager leur expertise. L'objectif est double : donner de la visibilité aux initiatives existantes et favoriser leur diffusion en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).



En 2024, deux des trois réunions ont été consacrées à la concertation autour du PGSP 2025-2028. Les échanges ont fait émerger des recommandations concrètes issues du terrain. Des thématiques actuelles - délinquance urbaine, cyberharcèlement - ont alimenté les discussions et orienté des pistes d'action durables. Safe.brussels a également lancé la newsletter « In de kijker / Zoom sur », qui met en avant des bonnes pratiques ; les premières éditions ont porté sur Uccle et la ZP BruNo.

Un premier rapport couvrant les activités de septembre 2021 à juin 2022, en réponse à la résolution de décembre 2020, a été publié en août 2024 sur le site de safe.brussels. La rédaction d'une deuxième édition, actualisant les initiatives de septembre 2022 à décembre 2023 puis de décembre 2023 à décembre 2024, a été engagée avec les membres du GT CiPol.

## 4.2.4 DROGUES ET ASSUÉTUDES

Safe.brussels poursuit, en collaboration avec l'AS-BL Transit, la plateforme régionale « Drogues et assuétudes ». Celle-ci offre aux communes un espace d'échange de pratiques, d'accès à l'expertise et à la formation, ainsi qu'un soutien à leurs actions de sensibilisation. Elle sert aussi à réaliser avec elles des diagnostics (micro)locaux — sur les déchets liés à la consommation ou sur les usages — et à co concevoir des outils de diagnostic et de communication. La plateforme est également ouverte à des institutions régionales pour traiter ces enjeux de façon transversale : le Commissariat national aux drogues, Bruxelles Propreté, la STIB, Vivalis, d'autres partenaires régionaux et les zones de police ont rejoint la dynamique, ancrant le partenariat dans la durée.

En 2024, 3 sessions ont spécifiquement été dédiées à l'élaboration du « PGSP 2.0 ». Elles ont permis d'identifier les priorités locales, de partager des diagnostics existants et de renforcer les synergies entre acteurs régionaux et locaux. La session de novembre a été l'occasion de présenter la Stratégie régionale Drogues et de faire le point sur les projets structurants, dont SubLINK, confirmant l'articulation entre prévention sociale, réduction des risques et sécurité publique.

# 4.3 . PRÉSENCE INTERNATIONALE

## 4.3.1 SÉCURITÉ DÉMOCRATIE & VILLES : CONFÉRENCE EFUS 2024

Sur la scène européenne et internationale, safe.brussels porte la voix bruxelloise sur les questions de sécurité urbaine et participe aux réseaux, projets et obligations de reporting internationaux.

Le réseau Efus (European Forum for Urban Security) permet à la RBC de rester informée des bonnes pratiques et des outils innovants en prévention, sécurité et gestion de crise, grâce aux échanges avec plus de 250 collectivités locales et régionales en Europe. Safe.brussels y représente la Région.

En mars 2024, Bruxelles a accueilli la 8e conférence Security, Democracy and Cities d'Efus, co-organisée avec safe.brussels et placée sous les auspices de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Pendant 3 jours (20-22/03), plus de 700 participants, 150 intervenants et des représentants de 125 villes et régions issus de 30 pays ont débattu d'une sécurité urbaine démocratique et intégrée. Membre du Comité exécutif d'Efus, safe.brussels a conçu, organisé et coordonné l'événement en mobilisant l'ensemble des partenaires régionaux et locaux.

Les échanges ont couvert plus de vingt thématiques majeures, parmi lesquelles :

1

PRÉVENTION DES DROGUES ET DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

4

SÉCURISATION DES ESPACES PUBLICS

2

IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LA SÉCURITÉ

5

SANTÉ MENTALE EN MILIEU URBAIN

3

GESTION DE CRISE ET RÉSILIENCE URBAINE

6

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Au-delà des séances plénières et ateliers, safe.brussels a coordonné, avec les zones de police, les communes et le secteur associatif, plus d'une douzaine de visites de terrain à travers la Région. Elles ont mis en avant des dispositifs concrets : prévention, gestion de l'espace public, accompagnement des publics vulnérables, lutte contre la traite et les violences.

Ce rendez-vous a consolidé la position de Bruxelles comme acteur-clé des réseaux européens de sécurité urbaine et illustré l'importance de la coopération interinstitutionnelle et associative pour des politiques publiques inclusives et durables. Safe.brussels entend capitaliser sur cet élan pour intensifier les collaborations européennes, innover dans la gouvernance locale de la sécurité, et soutenir le développement de villes sûres, ouvertes et résilientes.

Par ailleurs, en 2024, safe.brussels a préparé et suivi sa participation aux projets et activités de l'Union européenne et des réseaux internationaux :

- + Conférence Efus « Security, Democracy and Cities » (03/2024)
- + Instances Efus (Comité exécutif, Assemblée générale) et représentations au sein des groupes de travail de Brussels International : Cordi EU, Cordi Relex (groupe des conseillers pour les relations extérieures), Groupe d'expertise sur les projets UE, Commission régionale du développement durable
- + Moments de coordination safe/CEOI (Commissaire à l'Europe et aux organisations internationales) : organisation et suivi des échanges bilatéraux, respect des obligations de reporting internationales





# 5 . COORDINATION ET GESTION DE CRISE

## 5.1 . STRATÉGIE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES

Face à la recrudescence des violences liées au trafic de stupéfiants et à ses conséquences sur la sécurité publique, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a mis en place une stratégie régionale en avril 2024.

Cette stratégie a été concrétisée par l'arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 avril 2024, qui instaure un ensemble de mesures de police administrative destinées à prévenir les nuisances et à rétablir l'ordre public face aux débordements de violence observés sur le territoire régional. Initialement prévu pour 6 mois, cet arrêté a été prolongé afin de renforcer l'action publique face à ce phénomène.

Sous l'impulsion du Conseil Régional de Sécurité (CORES) et pilotée par safe.brussels, la stratégie régionale repose sur une approche globale et multidisciplinaire, combinant sécurité, prévention et vie de quartier. Rompre le cycle de la violence, limiter les impacts du trafic de drogues et y apporter des réponses efficaces et durables nécessitent la mobilisation de tous les niveaux de pouvoirs, des communes et de la Région jusqu'aux autorités fédérales.

### Une gouvernance adaptée

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une structure de gouvernance coordonnée, impliquant tous les niveaux de pouvoir :

Le CORES élargi permet la concertation entre les différents niveaux de pouvoir. Il détermine les priorités stratégiques et assure une cohérence des actions.

La Cellule de sécurité régionale (CSR), sous la coordination de safe.brussels, veille à l'exécution et au respect de la stratégie régionale par les différentes task-forces locales.

Les Task Forces Locales (TFL), sous la direction des bourgmestres, rassemblent des acteurs communaux et régionaux afin de coordonner des actions adaptées aux réalités du terrain, ajustées au besoin selon l'évolution de la situation. Chaque TFL est chargée de déployer, dans les quartiers sensibles identifiés, les trois axes de la stratégie régionale : sécurité, prévention et vie de quartier.

L'approche adoptée repose sur une combinaison d'actions de sécurité, de prévention et d'amélioration de la qualité de vie des quartiers touchés.

17 hotspots prioritaires ont ainsi été identifiés en concertation avec les services de police et les bourgmestres. Pour chacun d'eux, une taskforce locale a été mise en place par les bourgmestres concernés afin d'assurer une action coordonnée et adaptée aux spécificités de chaque zone.

Sur le terrain, dans les hotspots, cette stratégie s'est notamment traduite par :

- + Une occupation du terrain par des patrouilles de police renforcée aux heures critiques ;
- + Des actions judiciaires ciblées contre le deal de rue et les réseaux de distribution ;
- + Un renforcement des contrôles d'identité et des restrictions sur la vente et la consommation d'alcool, notamment aux abords des écoles et des lieux sensibles ;
- + Une extension des horaires des services de prévention et un renforcement du maillage social pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité ;
- + L'organisation d'activités culturelles et communautaires pour encourager la réappropriation de l'espace public et renforcer le lien social ;
- + Une amélioration des infrastructures : création de lieux de collecte de déchets, réparation rapide du mobilier urbain et de l'éclairage public ;
- + L'évacuation des mobiliers utilisés par les dealers afin de limiter les points de fixation du trafic.

Depuis sa mise en place en avril 2024, la stratégie régionale drogue a fait l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer son efficacité et d'adapter les mesures en fonction des évolutions observées sur le terrain. Cette évaluation repose sur une approche qui intègre les retours des zones de police, des autorités communales et des acteurs de terrain impliqués dans la gestion des hotspots identifiés. L'étape suivante consiste à renforcer les actions engagées et à pérenniser les avancées obtenues. Il est essentiel de poursuivre les actions menées par les Task Forces locales, tant en matière de sécurité, de prévention que de gestion de la vie de quartier.



# 5.2 . ORDRE PUBLIC ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

## 5.2.1 VISITE DU PAPE FRANÇOIS À BRUXELLES

Du jeudi 26 au dimanche 29 septembre 2024, la RBC a accueilli Sa Sainteté le Pape François dans le cadre d'une visite apostolique. Safe.brussels a coordonné, avec les autorités fédérales, les zones de police et les communes, la préparation et le déploiement des dispositifs de sécurité liés à l'événement.

Afin de prévenir tout incident lié à l'espace aérien, safe.brussels a contribué à l'élaboration de l'arrêté du Ministre-Président interdisant la possession, l'utilisation et le survol de drones ou d'aéronefs pilotés à distance (RPAS) sur des périmètres définis autour des lieux de rassemblement.

Sous l'autorité du Haut fonctionnaire et Directeur général de safe.brussels, un dispositif de veille multidisciplinaire a été mis en place, incluant l'activation du Centre de crise régional, chargé de centraliser les informations et de coordonner les actions des partenaires (zones de police, services d'urgence, autorités communales). Safe.brussels a également mis à disposition un outil cartographique partagé permettant de visualiser en temps réel les zones de sécurité, itinéraires et points de rassemblement, ainsi qu'une fiche opérationnelle précisant les rôles et responsabilités des différentes entités.

L'événement s'est déroulé sans incident majeur, confirmant l'efficacité de la coordination régionale et des mécanismes de coopération entre safe.brussels et ses partenaires.



## 5.2.2 CRÉATION D'UNE CELLULE PUBLIC ORDER

En septembre 2024, safe.brussels a créé une Cellule Public Order composée de trois agents chargés du suivi opérationnel et de l'évaluation des actions menées dans le cadre de la stratégie régionale drogue (SRD). La cellule a d'abord élaboré une méthodologie d'évaluation spécifique pour mesurer l'impact de la stratégie et ajuster l'approche.

La méthodologie repose notamment sur :

- + La création de fiches hotspots afin d'analyser les évolutions propres à chaque zone identifiée ;
- + Un premier bilan des actions engagées en matière de sécurité, de prévention et de réaménagement urbain.

Depuis sa mise en place, la cellule assure un suivi régulier afin d'évaluer l'efficacité des mesures et de les adapter en fonction des évolutions observées sur le terrain. Cette évaluation s'appuie sur les retours des zones de police, des autorités communales et des acteurs de terrain impliqués dans la gestion des hotspots.

En 2024, la cellule a également organisé des prises de contact avec les bourgmestres des communes concernées afin de partager les résultats de cette préanalyse. Ces rencontres ont permis d'affiner l'approche de la SRD en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

# 5.3 . RÉSEAU DES OIP

Les Organismes d'intérêt public (OIP) régionaux – pararégies et agences de la RBC – sont des acteurs clés pour diffuser une culture de sécurité dans les politiques publiques. L'objectif poursuivi par le réseau des OIP est d'accroître la résilience et l'autonomie des institutions régionales et d'ancrer le soutien des OIP bruxellois au Haut fonctionnaire. Safe.brussels a, dans ce cadre, pour mission de structurer un travail commun avec eux : élaborer une stratégie partagée, définir clairement son propre rôle, identifier les passerelles opérationnelles et formaliser des conventions de collaboration au service des autres OIP.

En 2024, le réseau des administrations régionales est passé à la vitesse supérieure : 4 réunions ont été tenues, auxquelles s'ajoute une consultation extraordinaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Global de Sécurité et Prévention (PGSP). Un exercice « pénurie de gaz » a été organisé avec le réseau ; il a immergé les membres dans la gestion de crise et a rappelé que chacun est partie prenante. À la suite de cet exercice, safe.brussels a présenté son projet de Centre de crise bruxellois et ses différentes cellules activables selon la nature de l'événement. Les membres ont pris conscience de leur rôle et de leur plus-value dans la résolution d'une crise, posant les bases d'une collaboration plus concrète entre administrations régionales et dispositifs de gestion de crise régionaux et nationaux. 2 journées de formation supplémentaires ont été programmées pour 2025.

Depuis le début de 2024, chaque partenaire du réseau dispose d'un Single Point of Contact (SPOC) « Crise ». Des tests d'alerte ont déjà été menés avec certains organismes, avec l'ambition d'impliquer un maximum de membres dans au moins un exercice.



# 6 . ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

## 6.1 . ÉVALUATIONS DES PLANS

### 6.1.1 ÉVALUATION DU PGSP

Préparer et rédiger l'évaluation du Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) 2021-2024 fait partie intégrante de la stratégie d'évaluation du PGSP : soutenir les autoévaluations internes, encourager la confiance et le partage des résultats, et, au final, améliorer la qualité des politiques de sécurité et de prévention en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Cette démarche comprend l'élaboration d'un plan d'évaluation, la préparation et la collecte des données, leur traitement et leur analyse,

puis la rédaction d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final.

L'évaluation intermédiaire a été réalisée en 2023 par la cellule Évaluation de la politique de sécurité. Elle a débouché sur un rapport et un résumé de gestion comportant six recommandations pour la rédaction du prochain PGSP 2025-2028. Le rapport final, achevé en 2024, a été présenté au comité de pilotage puis transmis au Gouvernement en avril 2024.

## Les six recommandations

1

**POSITIONNER LE PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION EN TANT QUE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE STRATÉGIQUE**

2

**DÉVELOPPER UNE MISSION FÉDÉRATRICE**

3

**S'ALIGNER PLUS EXPLICITEMENT SUR LES PLANS POLITIQUES ET LES PLANS D'ACTION D'AUTRES DOMAINES ET NIVEAUX POLITIQUES**

4

**CONCEVOIR UNE STRUCTURE QUI DÉLIMITE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU SEIN DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE D'UNE MANIÈRE PERTINENTE ET LISIBLE**

5

**INTÉGRER LE PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DANS LE FONCTIONNEMENT DE SAFE.BRUSSELS**

6

**POURSUIVRE UNE POLITIQUE INTÉGRÉE ET FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE**

## 6.1.2 ÉVALUATION DU PRF

Le Plan régional de formation (PRF) est l'une des mesures transversales du PGSP (« former les acteurs de la chaîne de sécurité, de prévention et de secours et développer des partenariats académiques »). Son évaluation vérifie concrètement sa mise en œuvre et répond au mandat légal confié à safe.brussels.

En 2024, la cellule Évaluation a préparé l'exercice en vue du prochain PRF.

## 6.1.3 ÉVALUATION DU PBPP 2022-2024

Le Plan bruxellois de Prévention et de Proximité (PBPP) - c'est-à-dire l'ensemble des Plans locaux de Prévention et de Proximité (PLPP) communaux - constitue l'une des principales sources de financement des communes en matière de prévention et de sécurité. Son suivi et son évaluation s'inscrivent logiquement dans le cadre du PGSP. En 2024, le sujet et la méthodologie de l'évaluation ont été définis. La prochaine étape consiste à les formaliser dans une note d'orientation.

# 6.2 . ÉVALUATIONS DES CELLULES EVA

Des études menées par des associations et par le Comité P ont mis en évidence des lacunes dans l'accueil dans les commissariats des femmes victimes de violences, générant une « victimisation secondaire ». Les cellules Écoute, Victimes et Accueil (EVA), créées dans les zones de police bruxelloises, visent à garantir un accueil optimal des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles : dépôt de plainte assuré et prise en charge par des agents spécifiquement formés. L'objet de l'évaluation est l'expansion des cellules EVA en Région bruxelloise, avec une analyse en plusieurs temps destinée à dégager des bonnes pratiques généralisables.

En février 2024, la note d'orientation a été rédigée, la préparation de la collecte de données a été lancée et les premières analyses ont été effectuées.



# 6.3. NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Depuis la création, en 2019, de la cellule evaluation of security policies, safe.brussels cherche à intégrer sa mission, sa vision et ses méthodes dans le fonctionnement quotidien de l'institution, tout en apportant une plus-value concrète aux partenaires de la chaîne prévention-sécurité. La transparence sur cette approche est essentielle pour garantir la qualité et la crédibilité des résultats et pour diffuser une culture d'évaluation positive.

En 2024, la cellule a priorisé l'outillage interne : une concertation a clarifié projets, actions et procédures. Des livrables courts et ciblés (fiches pratiques, modes d'emploi) seront communiqués en 2025.



# 7. APPUI TECHNOLOGIQUE ET INFRASTRUCTUREL

## 7.1. APPUI TECHNOLOGIQUE

### 7.1.1 SALLE STRATÉGIQUE DE GESTION DE CRISE

La salle stratégique de gestion de crise a pour vocation de constituer un espace de concertation propice à la prise de décision stratégique, tant par son aménagement que par les outils qui y seront intégrés. Elle doit permettre de disposer d'une salle de réunion conforme à l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion des situations de crise aux niveaux communal et provincial, notamment en ce qui concerne la composition d'un Comité de coordination provincial (CC-Prov). Elle vise également à offrir un cadre adapté à la gestion stratégique des situations d'urgence et à permettre une séparation claire entre les dimensions opérationnelle et stratégique de la gestion de crise. L'objectif est de garantir un pilotage efficace dans un environnement fonctionnel, pensé pour la coordination et équipé de technologies appropriées.

En 2024, le marché public relatif au mobilier standard et sur mesure était en cours. Deux autres marchés étaient en préparation, l'un pour l'acquisition du matériel ICT, l'autre pour la table stratégique. Une analyse des besoins en aménagement a également été menée afin de garantir la cohérence et l'efficacité de l'espace.

### 7.1.2 ETUDE ET MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE REPLI

Le projet DRP (Disaster Recovery Plan) vise à assurer la continuité des activités en cas de sinistre informatique majeur. Il s'agit de garantir le maintien de la capacité opérationnelle des services utilisateurs de la Maison de la Sécurité, en cas d'indisponibilité prolongée des infrastructures du RAC-II. Cela implique la mise en place d'un second site capable de prendre le relais en fournissant les ressources technologiques nécessaires au maintien des fonctions critiques, ainsi que l'élaboration de procédures permettant d'activer ces ressources en cas de besoin.

En 2024, le cadrage du projet a été réalisé par le département Digital Transformation. Différents scénarios ont été présentés au comité stratégique, marquant le lancement de la phase d'analyse. Des entrevues internes ont été menées afin d'identifier les besoins spécifiques des utilisateurs. Parallèlement, un partenaire a été identifié pour assurer la mission de maîtrise d'ouvrage.

# 7.2 . APPUI INFRASTRUCTUREL

Le bâtiment de safe.brussels constitue le centre névralgique régional en matière de gestion de crise, de sécurité et de prévention. Il accueille non seulement les services stratégiques de l'organisme, mais aussi des infrastructures essentielles pour ses partenaires. Véritable carrefour opérationnel, il s'ouvre aux principaux acteurs des services d'urgence et d'intervention, tissant un maillage collaboratif indispensable.

Outre la gestion quotidienne de l'immeuble, safe.brussels assure l'entretien et l'amélioration continue des infrastructures, tant pour ses partenaires que pour ses propres équipes.

En 2024, plusieurs chantiers ont été menés sur deux axes complémentaires : la sécurisation des accès et la gestion des espaces/bâtiments. Parmi ceux-ci :

---

**UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC DE GARDIENNAGE EST ENTRÉ EN EXÉCUTION ;**

---

**LE CAHIER DES CHARGES « SÉCURISATION DES ACCÈS AU BÂTIMENT » A ÉTÉ VALIDÉ PAR L'INSPECTION DES FINANCES. SON EXÉCUTION EST PROGRAMMÉE POUR 2025 ;**

---

**LA PRÉPARATION DE L'INSTALLATION DU DPZ POL BRUNO A ÉTÉ FINALISÉE ;**

---

**LES RÉFLEXIONS AUTOUR DU PROJET « TRANSVERSALITÉ » ONT DÉBOUCHÉ SUR PLUSIEURS AMÉNAGEMENTS INTÉGRÉS AU PROJET PLUS LARGE « NEW WAYS OF WORKING » (NWOW) ;**

---

**UN « BIKE REPAIR DAY » A ÉTÉ ORGANISÉ AU PRINTEMPS 2024.**

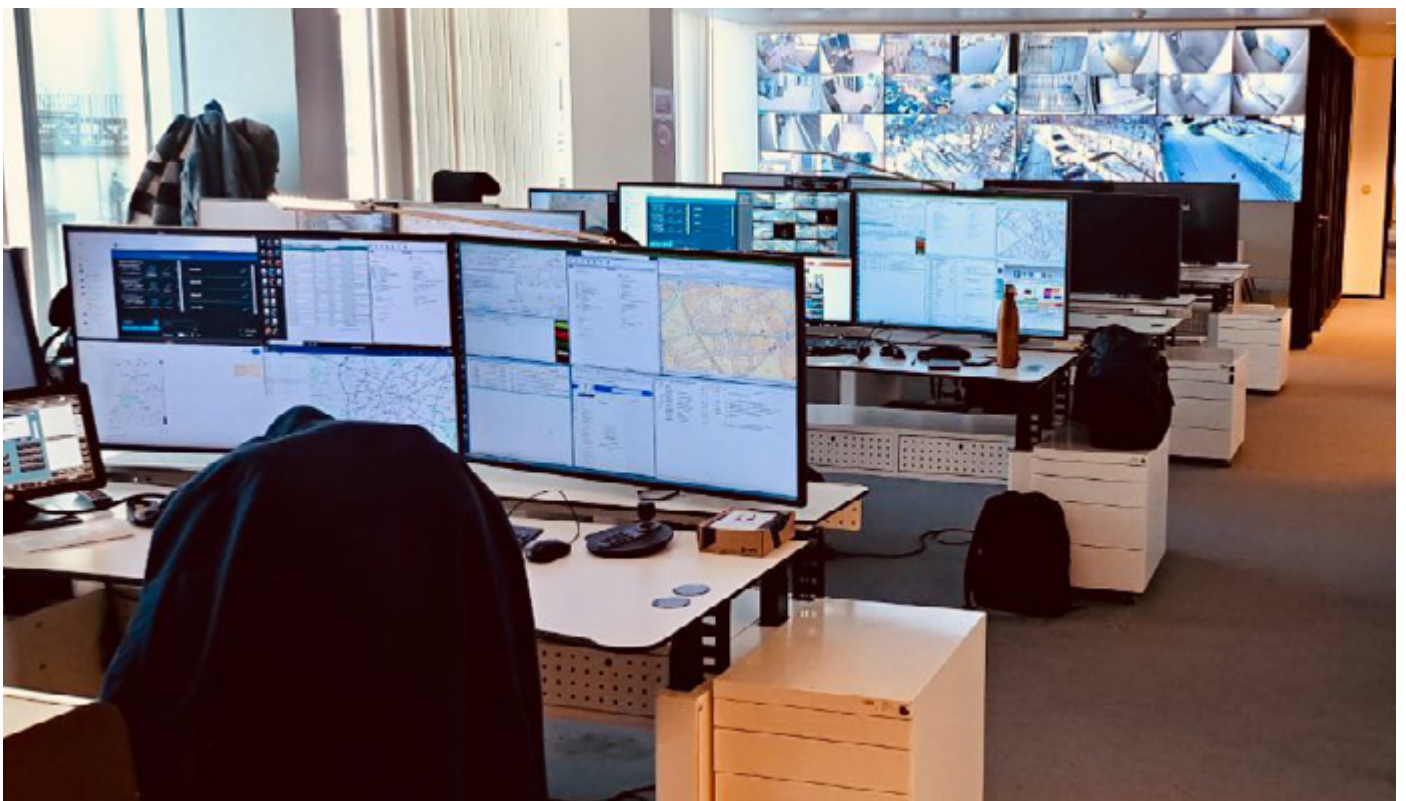
## 7.2.1 DISPATCHING RÉGIONAL

Le dispatching régional vise à regrouper, en un seul lieu, les dispatchings des six zones de police bruxelloises, tout en assurant une présence du SIAMU. Cette centralisation permet de renforcer la coordination entre les acteurs de la sécurité, d'améliorer le partage d'information en temps réel et d'accroître la réactivité opérationnelle en situation d'urgence.

En 2024, l'accueil d'un nouveau dispatching – celui de la zone de police Bruxelles-Nord (BRUNO) – a structuré le travail. Les principales étapes réalisées ont été les suivantes :

- + Installation du matériel et des infrastructures informatiques nécessaires, ainsi que l'aménagement des espaces de travail ;
- + Mise en place des serveurs, réseaux et connexions garantissant le bon fonctionnement des murs d'images et des applications opérationnelles ;
- + Lancement d'une phase de tests en collaboration avec les services informatiques de BRUNO afin de valider l'intégration technique et la sécurité du dispositif.

Ces actions ont assuré l'intégration progressive du dispatching BRUNO et préparé la mutualisation complète des centres de communication au sein de safe.brussels.





# 8 . SAFE.BRUSSELS SOUS LA LOUPE

Comme toute structure, safe.brussels compte sur l'engagement de ses collaborateurs pour mener à bien ses missions de prévention et de sécurité. Dans un contexte de forte concurrence sur le marché du travail et de pénurie de profils spécifiques, l'organisation se concentre sur le renforcement de ses équipes pour assurer le développement et l'efficacité de ses services.

# 8.1 . COMMUNICATION

## 8.1.1 CAMPAGNES DE COMMUNICATION

En 2024, safe.brussels a lancé plusieurs actions de communication pour renforcer la sécurité des Bruxellois. Constatant qu'à peine 6 % des habitants étaient inscrits à BE Alert, l'administration a déployé une campagne entièrement digitale montrant, sans effet choc, des scènes réalistes de crise afin d'encourager une adhésion plus large au système d'alerte.

Toujours dans une logique d'adaptation au public, la campagne « Dope Talks », pensée par et pour les jeunes et lancée en juin 2024 dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre le trafic de drogue, a mobilisé sur TikTok et Instagram les créateurs Vidalalex, Clara\_laureys et Younesidrissi\_, avant la diffusion d'une vidéo finale sur YouTube.

Les résultats témoignent de la portée de l'opération :

---

1 635 662  
impressions toutes  
plateformes confondues

---

109 914  
vues générées par les  
influenceurs

---

plus de 100 000  
vues sur le compte  
Instagram de safe.  
brussels

---

plus de 100  
nouveaux abonnés  
au compte Instagram

À l'approche du Nouvel An, safe.brussels a poursuivi sa mission de prévention en rappelant l'interdiction d'utiliser des feux d'artifice dans l'espace public bruxellois, sans pour autant proscrire leur usage privé ou professionnel.

Portée par la signature « Des explosions de joie, plutôt que des explosions de doigts », la campagne s'appuyait sur des chiffres révélateurs :

- + environ 140 blessures sont enregistrées chaque fin d'année en Belgique (Fondation des Brûlés)
- + 12 fois plus de blessures aux mains en 2024 qu'en 2023
- + +40 % des victimes ont moins de 18 ans

Trois porte-paroles ont renforcé le message : Sophie Lavaux, Haut fonctionnaire et Directeur général de safe.brussels, a souligné que ces règles protègent à la fois les citoyens et les services de secours ; le colonel Pierre Menu, Directeur général adjoint des Pompiers de Bruxelles, a rappelé les risques de brûlures et d'incendies ainsi que la panique causée chez les animaux ; enfin, Jurgen De Landsheer, chef de corps de la zone de police Midi, a insisté sur la nécessité de préserver le caractère festif du 31 décembre.

Grâce à un plan média combinant affichage animé dans le métro bruxellois dès le 19/12/2024 et diffusion massive sur YouTube et les réseaux sociaux, la campagne a rappelé que les célébrations doivent rester à la fois joyeuses et sûres.

## 8.1.2 PRESSE

En 2024, la visibilité médiatique de safe.brussels a renforcé la sensibilisation du public et des partenaires aux enjeux de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale en témoigne le nombre grandissant des citations presse (263).

## 8.1.3 RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, safe.brussels a consolidé sa présence sur les réseaux sociaux afin d'informer, sensibiliser et impliquer les Bruxellois autour des enjeux de sécurité, prévention et gestion de crise. La stratégie digitale combinant contenus institutionnels, campagnes et collaborations avec des influenceurs a permis d'accroître la visibilité et l'impact des messages de sensibilisation.

La campagne « Dope Talks » a utilisé TikTok, Instagram et YouTube avec des créateurs de contenu pour sensibiliser contre le trafic de drogue. Cette campagne constitue une première pour safe.brussels.

La combinaison de contenus institutionnels réguliers et de campagnes thématiques innovantes a permis à safe.brussels de renforcer sa visibilité, de susciter des interactions et d'élargir son audience, en particulier auprès des jeunes publics. Cette dynamique confirme l'importance des réseaux sociaux comme levier clé de prévention et de sensibilisation en matière de sécurité publique.

# 8.2 . HUMAN CAPITAL

## 8.2.1 DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Effectifs	Personnel régional	Personnel détaché ou mis à disposition de safe.brussels	Total
Au 31/12/2024	118	38	156

Sexe	Masculin	Féminin	Autres
Personnel régional	59	59	0
Personnel détaché ou mis à disposition de safe.brussels	27	11	0
Total	86	70	0
%	55,13 %	44,87 %	0

Rôle linguistique	FR	NL
Personnel régional	91	27

Niveaux et rang/grades	Effectif (uniquement personnel régional)
A5 : Directeur/trice général et Haut fonctionnaire	1
A4+ : Directeur/trice général adjoint	0
A3 : Directeur/trice	2
A2 : Premièr(e) Attaché(e)	11
A1 : Attaché(e)	44
B2 : Assistant(e) principal(e)	0
B1 : Assistant(e)	33
C2 : Adjoint(e) principal(e)	0
C1 : Adjoint(e)	18
D2 : Commis(e) principal(e)	0
D1 : Commis(e)	9

## 8.2.2 FORMATIONS



En 2024,  
les collaborateurs ont cumulé  
3 887 heures de formation,  
soit en moyenne  $\pm$  3,5 jours par agent.

## 8.2.3 TÉLÉTRAVAIL



En 2024,  
la moyenne s'établit à 5,87 jours  
de télétravail effectif  
par agent et par mois.

## 8.2.4 PLAN DIVERSITÉ

Le travail mené sur le terrain entre la Manager diversité et la Commission d'Accompagnement Diversité a permis, en 2024, d'achever la mise en œuvre du premier Plan d'action Diversité de safe.brussels, d'en réaliser l'évaluation et d'établir le Plan d'action Diversité 2025-2026, bouclant ainsi le premier cycle d'une politique d'inclusion conscientisée de l'administration.

L'évaluation du Plan d'action Diversité 2023-2024 a conduit à :

- + L'intégration en juillet 2024 de trois nouveaux membres dont le responsable de la Cellule Human Capital, dans un souci de meilleure intégration des actions ;
- + L'intégration en octobre 2024 de la Manager diversité dans la Cellule Human Capital pour collaborer plus aisément à la mise en œuvre des actions RH du Plan d'action Diversité.

Ainsi qu'au maintien des mesures suivantes :

- + Les entretiens de sortie avec un focus sur le sentiment de discrimination ;
- + La formation continuée des membres du personnel relative à la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) ;
- + La reprise de la thématique « diversité » dans la revue de presse ;
- + La reprise des événements en lien avec la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations dans l'agenda mensuel ;
- + La communication inclusive conformément au guide d'equal.brussels ;
- + L'accompagnement des fins de carrière.

Le Plan d'action Diversité 2025-2026 a été élaboré selon la méthodologie requise. Les 12 actions qui ont été retenues s'articulent autour des quatre axes principaux suivants :

- + Favoriser l'inclusivité du processus de sélection ;
- + Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- + Favoriser l'inclusivité dans la culture organisationnelle ;
- + Favoriser l'inclusivité dans le cadre des aménagements.

Dans la lignée de son engagement contre les violences à l'égard des femmes et de la communauté LGBTQIA+, safe.brussels a adhéré :

- + Au réseau CEASE (Corporate Alliance to End Partner Violence), celui des employeurs soucieux d'apporter un soutien aux victimes de violences conjugales impliquant la formation de référents, la sensibilisation du personnel ainsi qu'une politique RH adaptée à la problématique ;
- + Au réseau Everyone, le réseau LGBTQIA+ friendly des fonctionnaires régionaux. L'implication de safe.brussels se traduit par sa représentation permanente et son travail au sein du « kern » du réseau ainsi que par sa participation aux activités de celui-ci.

Enfin, afin de prendre part à l'évaluation et à l'évolution des outils en matière de Diversité, Équité et Inclusion (DEI), les membres du personnel de safe.brussels ont participé à une enquête, menée en RBC par l'ULB en collaboration avec Actiris et Innoviris, visant à mesurer l'impact des Plans Diversité.

## 8.2.5 INTÉGRATION DU PERSONNEL BRUSAFE

L'année 2024 a été marquée par un processus majeur de réorganisation institutionnelle : le transfert de Brusafe vers safe.brussels

Créée en 2019 par ordonnance, Brusafe existait juridiquement en tant qu'« association », mais son autonomie opérationnelle n'avait jamais été mise en place. De manière transitoire, elle était portée par l'ASBL Académie Régionale de Police de Bruxelles (anciennement ERIP). Dans un contexte de rationalisation des structures régionales (programme OPTIris), et compte tenu de l'expérience et de l'expertise développées par safe.brussels, il a été décidé de rapatrier l'activité de Brusafe au sein de l'organisme.

Ce transfert a impliqué le passage des actifs et passifs, y compris les contrats de travail, les droits et obligations du personnel, ainsi que l'ensemble du patrimoine lié.

Deux textes principaux ont encadré ce transfert :

- + La modification, le 16 mai 2024, de l'ordonnance du 28 mai 2015 créant safe.brussels, abrogeant les dispositions relatives à Brusafe et y insérant une nouvelle section dédiée au soutien et au renforcement de la formation.
- + L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 septembre 2024 fixant la situation administrative et les droits individuels du personnel transféré.

### L'accompagnement du personnel

Conscientes de l'importance humaine et organisationnelle de ce changement, les équipes de safe.brussels se sont mobilisées tout au long de l'année pour préparer et faciliter l'intégration des collaborateurs de Brusafe.

Avant le transfert effectif plusieurs actions ont été menées :

- + Information et dialogue : réunions entre la direction générale, les services, et le personnel concerné, permettant échanges et questions/réponses ;
- + Accompagnement externe : ateliers collectifs et entretiens individuels avec un prestataire indépendant, garantissant une écoute neutre et l'identification des besoins et difficultés ;
- + Communication interne structurée : diffusion régulière de notes de service et messages de la direction générale, de février à décembre 2024, afin d'assurer une transparence complète sur les étapes du processus (régularisation des anciennetés, modalités pratiques, intégration effective) ;
- + Inclusion progressive : invitation des collaborateurs de Brusafe aux activités du personnel de safe.brussels dès 2022 et organisation de présentations spécifiques par chaque direction entre septembre et décembre 2024 ;
- + Entretiens RH personnalisés : menés conjointement par la cellule Human Capital de safe.brussels et le service RH de Brusafe en novembre 2024, afin de présenter les options d'intégration et de répondre aux préoccupations individuelles ;
- + Soutien continu : mise en place d'une adresse de contact générique et disponibilité renforcée de la cellule Human Capital pour toute question.

Grâce à cette préparation, le transfert des équipes et des activités de Brusafe vers safe.brussels a pu être réalisé le 1er janvier 2025 dans un climat de confiance et de collaboration.

# 8.3 . LEGAL

## 8.3.1 RGPD ET PROTECTION DES DONNÉES

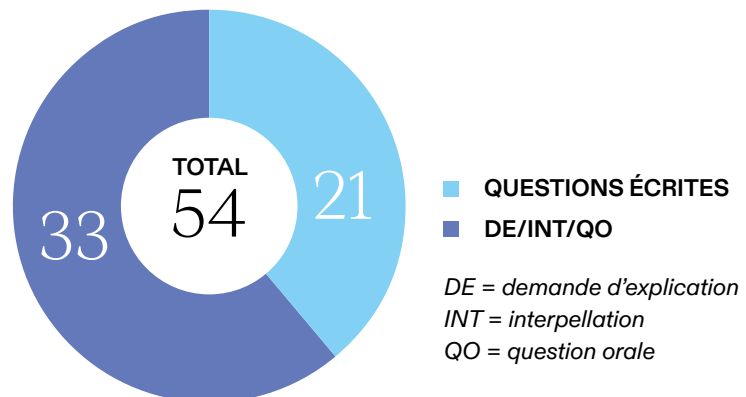
Afin de garantir une gestion optimale des données traitées dans le cadre de ses missions, safe.brussels poursuit sa mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). En 2024, les actions suivantes ont été menées :

- + Rédaction de conventions encadrant les échanges de données ;
- + Réalisation d'une analyse d'impact et relecture du protocole RGPD pour le Centre Vif ;
- + État des lieux du registre des traitements lors de réunions dédiées avec chaque cellule ;
- + Validation par le Comité stratégique (décembre 2024), d'un plan pluriannuel fondé sur le framework CCB Essential.

La mission du DPO Paradigm ayant pris fin à la fin 2023 et aucun remplaçant n'ayant été disponible pendant six mois, safe.brussels a fait appel au NRB pour assurer la continuité du service. Un nouveau DPO externe, également chargé de coacher les équipes, est en fonction depuis septembre 2024. Les travaux de mise en conformité se poursuivront en 2025.

## 8.3.2 QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Les questions parlementaires sont formulées par les parlementaires à destination des membres du Gouvernement. Elles sont un moyen légitime pour le Parlement de contrôler l'action menée par le Gouvernement, de s'assurer, sur des sujets ponctuels, de la bonne marche de l'Administration et d'obtenir des renseignements.



Pour 2024, safe.brussels a répondu à 21 questions écrites et 33 DE/INT/QO soit un total de 54.

# 8.4. BUDGET ET DÉPENSES

Safe.brussels est un organisme d'intérêt public autonome depuis le 1er janvier 2017. A partir de cette date, l'OIP a disposé, pour la première fois, de son propre budget.

Au terme de cet exercice comptable et budgétaire, safe.brussels continue son développement, tant en termes de personnel que sur le plan des investissements suivant une courbe évolutive constante au niveau de son fonctionnement malgré l'application des mesures conservatoires qui ont grevé le budget ce qui a induit un report des investissements.

Les subventions octroyées en 2024 restent stables par rapport à 2023.

Au regard de la répartition budgétaire constante, safe.brussels affiche son souhait à long terme de développer, d'une part, les outils modernes et innovants de gestion et, d'autre part, l'appui aux partenaires dans le renforcement ou le développement de leurs propres infrastructures et moyens.

Nous présentons, ici, les données financières de 2020 à 2024 en termes de crédits budgétaires d'engagement et de liquidation des recettes et des dépenses.

## 8.4.1 RECETTES

Pour couvrir les frais de fonctionnement et les subventions octroyées, safe.brussels reçoit une dotation de la Région et du Fédéral. Ces dotations représentent 98 % des recettes totales de safe.brussels.

### RECETTES BPS EN MILLIER D'EUROS

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation SPRB	145 044	119 257	138 282	131 903	119 470
Dotation SPF Intérieur	90	96	154	151	168
Autres	17	1 713	1 968	2 259	1 700
Total des recettes	145 151	121 066	140 403	134 313	121 339

En 2024, cette dotation a diminué de 12 433 000 € par rapport à 2023.

Cette diminution s'explique par un budget consommé moindre suite à l'application de mesures conservatoires et de prudence budgétaire en termes de frais de fonctionnement (-4 121 000 €) et plus particulièrement sur le budget lié au plan d'investissement 2024 (-8 312 000 €).

## 8.4.2 DÉPENSES

Les crédits de safe.brussels sont essentiellement attribués aux transferts de revenus aux zones de police, aux communes, aux organismes régionaux consolidés (paradigm et STIB) mais également à l'ERIP et aux ASBL publiques et privées. En 2023, ces transferts représentent 78 % des dépenses.

Le reste des crédits, soit 22 %, est alloué aux dépenses propres liées à l'activité de safe.brussels.

Il s'agit des frais de personnel, de fonctionnement (loyers, frais de bâtiment, téléphonie, gardiennage...), mais également des frais d'investissement tels que l'infrastructure informatique et les aménagements des locaux accueillant actuellement le RCCR ainsi que les partenaires de safe.brussels les services d'Information et de communication des arrondissements (SICAD), le CRT et les dispatchings de 4 zones de police locale bruxelloise).

### 2.1. Dépenses de fonctionnement et d'investissement - Mission 1

En 2024, les frais de personnel représentent 37 % du budget de la mission 1 et sont en augmentation stable de 15 % par rapport à 2023 en conformité avec l'exécution du plan de personnel et des mouvements (départs/entrées) en cours d'année. Le nombre d'ETP entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 est passé de 90 à 119 ETP (+ 32 %).

Avec une hausse de 7 %, les frais liés au bâtiment continuent logiquement d'augmenter en raison de la passation de plusieurs marchés publics importants, notamment en lien avec l'augmentation du taux d'occupation et la croissance de l'activité liée à l'opérationnalisation du RCCR et du SICAD, ainsi qu'à l'accueil de nouveaux agents et partenaires (dispatchings des zones de police).

En 2023, un prêt exceptionnel a été consenti à Visit.brussels en fin d'année à hauteur de 3 000 000 €. Ce prêt avait eu pour conséquence une augmentation des frais de fonctionnement de 54 % globalement par rapport à 2022.

Ces services et biens divers représentent 46,2 % du montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2024. Cette proportion reste stable par rapport à 2023 (48,4 %).

Les investissements représentent 16,9 % des dépenses liées à l'activité propre de safe.brussels et à son infrastructure. Ils sont en diminution de 37 % par rapport aux investissements réalisés en 2023, lesquels avaient principalement porté sur l'aménagement et l'infrastructure IT nécessaires à l'accueil des partenaires dans le bâtiment (DPZ régional), le financement du projet KIOSK, les investissements du Cybercentre en partenariat avec la PJF, ainsi que l'acquisition de caméras temporaires supplémentaires.

En 2024, suite aux mesures conservatoires et de prudence budgétaire (06/2024), combinées à l'absence de gouvernement de plein exercice, le plan d'investissement a été partiellement exécuté et lissé sur l'exercice 2025.

### EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2020 - 2024 EN MILLIER D'EUROS

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de Personnel	4 490	5 367	7 012	8 129	9 320
Frais de fonctionnement (Services et Biens divers)	6 479	8 620	9 079	13 947	11 661
Investissements Aménagements - Mobilier - IT	13 869	6 256	11 014	6 743	4 270
Total	24 838	20 243	27 105	28 819	25 250

## 2.2. Subventions octroyées – Mission 2

Au cours de l'exercice 2024, les subventions octroyées restent stables par rapport à 2023, ce qui reflète la ligne directrice dans la politique de subventionnement et l'atteinte des objectifs des thématiques du PGSP.

### EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT 2020-2024 EN MILLIER D'EUROS

	2020	2021	2022	2023	2024
Communes	30 532	30 014	29 013	27 951	27 617
Zones de Police	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
ERIP/ERAP/Brusafe	12 010	11 540	10 847	11 346	10 528
OAA	8 860	4 940	4 587	4 940	5 304
ASBL Communales	793	0	0	0	0
ASBL Privées	10 700	8 095	9 082	8 868	8 855
Total	97 895	89 589	88 528	88 104	87 304

## 8.4.3 COUR DES COMPTES ET CERTIFICATION DU COMPTE GÉNÉRAL 2023

En 2024, la Cour des Comptes a considéré que le compte général 2023 a fourni une image fidèle de la situation financière et des résultats financiers et budgétaires de safe.brussels, conformément au cadre légal et réglementaire applicable.

Elle a certifié les comptes 2023 en émettant une opinion sans réserve.

# 9 . LEXIQUE

Sont définis et explicités ici certains termes qui apparaissent fréquemment dans cette publication de safe. brussels :

+ <b>ANPR</b>	Automatic Number Plate Recognition (Reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation)
+ <b>ARPB</b>	Académie Régionale de Police de Bruxelles
+ <b>ASBL</b>	Association Sans But Lucratif
+ <b>CAPREV</b>	Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Radicalismes et Extrémismes Violents
+ <b>COCOM</b>	Commission Communautaire Commune
+ <b>CORES</b>	Conseil Régional de Sécurité
+ <b>CPAS</b>	Centre Public d'Action Sociale
+ <b>CSR</b>	Cellule de Sécurité Régionale
+ <b>DPO</b>	Data Protection Officer (Délégué à la protection des données)
+ <b>DPZ</b>	Dispatching de Zone de Police
+ <b>Efus</b>	European Forum for Urban Security (Forum Européen pour la Sécurité Urbaine)
+ <b>ERAP</b>	École Régionale d'Administration Publique
+ <b>ERIP</b>	École Régionale et Intercommunale de Police
+ <b>ERS</b>	Enquête Régionale de Sécurité
+ <b>ETP</b>	Équivalent Temps Plein
+ <b>EVA</b>	Écoute, Victimes et Accueil
+ <b>FSE</b>	Fonds Sommets Européens
+ <b>LEZ</b>	Low Emission Zone (Zone de basses émissions)
+ <b>LGBTQIA+</b>	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuels et autres identités
+ <b>LISA</b>	Located Integrated Security Antenna (Antenne de sécurité intégrée localisée)
+ <b>MENA</b>	Mineurs Étrangers Non Accompagnés
+ <b>MGF</b>	Mutilations Génitales Féminines
+ <b>OCAM</b>	Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace
+ <b>OIP</b>	Organisme d'Intérêt Public
+ <b>PBPP</b>	Plan Bruxellois de Prévention et de Proximité
+ <b>PGSP</b>	Plan Global de Sécurité et de Prévention
+ <b>PLPP</b>	Plan Local de Prévention et de Proximité
+ <b>PRF</b>	Plan Régional de Formation
+ <b>RBC</b>	Région de Bruxelles-Capitale
+ <b>RCCR</b>	Centre de Crise Régional (Regional Crisis Center)
+ <b>RGPD</b>	Règlement Général sur la Protection des Données
+ <b>SCMR</b>	Salle de Consommation à Moindre Risque
+ <b>SIAMU</b>	Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente
+ <b>SICAD</b>	Service d'Information et de Communication des Arrondissements
+ <b>SITCEN</b>	Centre de Situation (Situation Center)
+ <b>SPF</b>	Service Public Fédéral
+ <b>SPRB</b>	Service Public Régional de Bruxelles
+ <b>SRD</b>	Stratégie Régionale Drogue
+ <b>STIB</b>	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
+ <b>TFL</b>	Task Force Locale
+ <b>VIF</b>	Violences Intrafamiliales
+ <b>ZP</b>	Zone de Police

# 10 . ANNEXES

## 10.1 . PUBLICATIONS DE SAFE.BRUSSELS

Rapport annuel de l'Observatoire

Violences LGBTQIA+phobes : aperçu de la situation en Région bruxelloise

Violence envers les professions de services communautaires : la nouvelle enquête de l'Observatoire révèle l'impact sur la police, les pompiers, et les agents sociaux et préventifs

Rapport annuel de mise en œuvre 2021-2022 du PGSP

Rapportage sur les initiatives existantes en Région de Bruxelles-Capitale pour améliorer les relations entre citoyens et forces de l'ordre

# 10.2 . MESURES DU PGSP

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

#### THÉMATIQUE 1 – INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PERSONNES

- |            |  |
|------------|--|
| <b>1.1</b> | Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire.   |
| <b>1.2</b> | Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)-haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime. |
| <b>1.3</b> | Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)-haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime. |
| <b>1.4</b> | En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.   |
| <b>1.5</b> | Améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes.   |

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

- 1.6** Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constituent la sortie de prison et la réinsertion.
- 1.7** Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données – permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu regard du genre) – le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées.
- 1.8** Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes).
- 1.9** Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations.

### THÉMATIQUE 2 – POLARISATION ET RADICALISATION

- 2.1** Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.
- 2.2** Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.
- 2.3** Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens.
- 2.4** Promouvoir la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité.

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

- 2.5** Assurer une prise en charge et relais adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.
- 2.6** Optimiser les actions locales par un système de coordination de projets. Une attention spécifique sera portée dans ce cadre aux violences à l'encontre des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours.
- 2.7** Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyens puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des interventions de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées.
- 2.8** Produire une image affinée des phénomènes dans leur résonance bruxelloise et mettre des analyses thématiques à disposition des autorités locales afin de permettre des mesures adaptées et équilibrées.

### THÉMATIQUE 3 – DROGUES ET ASSUÉTUDES

- 3.1** Renforcer des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale.
- 3.2** Constituer un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés.
- 3.3** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 3.4** Organiser des campagnes de communication et de prévention liées à la thématique, ainsi que développer et renforcer la sensibilisation des consommateurs.
- 3.5** Améliorer la détection rapide et l'identification des producteurs (par exemple de cannabis) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 3.6** Diagnostiquer les besoins relatifs à une approche des marchés locaux de la drogue via internet.

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

- 3.7** Poursuivre la mise en réseau des équipes de recherche bruxelloises dans le domaine de drogues afin de développer l'expertise pour orienter la politique et améliorer la connaissance des produits en circulation.
- 3.8** Mettre en place et diversifier l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes et renforcer l'accompagnement des usagers.
- 3.9** Affiner la connaissance et l'image des assuétudes en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité par la récolte de données, le développement et le suivi d'indicateurs et l'élaboration d'analyses permettant d'identifier des réponses adaptées.

### THÉMATIQUE 4 – TRAITE ET TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS

- 4.1** Renforcer la lutte contre la mendicité organisée.
- 4.2** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 4.3** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que des campagnes de prévention.
- 4.4** Développer une collaboration autour de la problématique des marchands de sommeil entre les différents services compétents afin de fluidifier l'échange d'information.
- 4.5** Renforcer la lutte contre les infractions de droit pénal social.
- 4.6** Affiner l'image, de la traite et du trafic des êtres humains au niveau régional, en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.
- 4.7** Harmoniser et développer les approches en matière de prostitution et sur l'espace public et sur internet.
- 4.8** Développer une approche coordonnée en matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

- 4.9** Améliorer la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains.
- 4.10** Faciliter l'enregistrement des données et les opérations de contrôle utiles à la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

### THÉMATIQUE 5 – ATTEINTES AUX BIENS

- 5.1** Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers.
- 5.2** Améliorer l'organisation de l'espace public dans le but de décourager les auteurs d'atteintes aux biens et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens.
- 5.3** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain.
- 5.4** Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyens à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens.
- 5.5** Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.
- 5.6** Étendre la possibilité de signaler par voie numérique les atteintes aux biens afin d'abaisser le seuil d'accès au dépôt de plainte, de faciliter un suivi proactif des plaintes déposées et de permettre une professionnalisation accrue de l'aide aux victimes ainsi que d'améliorer la géolocalisation des phénomènes, des modes opératoires et des zones à risque.
- 5.7** Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée.

**THÉMATIQUE 6 – MOBILITÉ  
ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- 6.1** Prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations et dans les arrêts des transports en commun et ses infrastructures.
- 6.2** Promouvoir des bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures (voiries/espaces publics) afin de faciliter et sécuriser la coexistence d'une pluralité d'usagers de réseaux de transport et à partager l'espace public.
- 6.3** Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité en privilégiant une approche multidisciplinaire des phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs.
- 6.4** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées (professionnels, jeunes, aînés, etc.) en matière de comportements à risque, mobilité et autres dangers sur la route.
- 6.5** Améliorer la chaîne contrôle-sanction des infractions au Code de la route afin de fluidifier le suivi par le Parquet et le Tribunal et développer des sanctions alternatives en cas d'infraction grave.
- 6.6** Affiner l'image des phénomènes en rapport avec la thématique par la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs en développant les synergies entre BPS et les parties prenantes en matière de mobilité.
- 6.7** Développer une approche régionale en termes de problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité liés aux nouvelles formes de mobilité.
- 6.8** Améliorer la prise en charge des personnes impliquées, directement ou indirectement, dans les accidents de la route et renforcer le suivi des auteurs d'infractions routières.
- 6.9** Renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abri et mendiantes présentes sur les réseaux de transport en RBC.

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

#### THÉMATIQUE 7 – ENVIRONNEMENT ET INCIVILITÉS

- 7.1** Optimiser la présence visible des différents acteurs de prévention et sécurité au niveau local sur base d'une analyse des besoins selon l'heure de la journée et nuit et d'une concertation entre ces services, afin de prévenir et diminuer les incivilités et de renforcer le sentiment de sécurité.
- 7.2** Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement urbains afin de renforcer la convivialité et la sécurité pour tous dans les parcs et espaces verts bruxellois.
- 7.3** Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, en privilégiant une approche multidisciplinaire.
- 7.4** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales.
- 7.5** Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale.
- 7.6** Affiner l'image quantitative et qualitative des incivilités dans l'espace public et des infractions liées au cadre de vie et produire des analyses en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.
- 7.7** Favoriser les mesures alternatives de type médiation et prestation citoyenne afin de répondre aux incivilités en responsabilisant les auteurs et en dédommageant les victimes.
- 7.8** Soutenir les acteurs de la sécurité et de la prévention afin d'assurer l'adéquation de leurs prérogatives et la mise à disposition des équipements nécessaires à l'exécution de leur mission de lutte contre les incivilités, ainsi qu'à l'adaptation de leurs propres équipements afin d'en réduire les nuisances environnementales.

**THÉMATIQUE 8 – TRAFIC ET FRAUDE**

- 8.1** Assurer le contrôle de la détention, de la revente et du recel des biens commercialisables au niveau local et supralocal (hors ligne et en ligne).
- 8.2** Dans la lutte contre la fraude et le trafic, développer une approche holistique afin de fluidifier l'échange d'informations et d'optimiser la concertation stratégique entre les services administratifs et judiciaires en vue de dissuader et/ou perturber la criminalité organisée.
- 8.3** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire pour les autorités locales et supralocales afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 8.4** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la criminalité organisée et développer des campagnes de prévention sur l'importance de la cybersécurité.
- 8.5** Développer un centre de connaissances et des partenariats avec des universités sur le sujet de la cybercriminalité, la cybersécurité et la cyberrésilience afin d'élargir l'expertise et de soutenir le réseautage au sein de la Région.
- 8.6** Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels.
- 8.7** Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels.
- 8.8** Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité.

## Mesure PGSP

### DESCRIPTION DE LA MESURE

#### THÉMATIQUE 9 – GESTION DE CRISE ET RÉSILIENCE

- 9.1** Promouvoir de bonnes pratiques afin de renforcer la résilience de la population lors de situation d'urgences.
- 9.2** Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures afin de renforcer la résilience urbaine contre des menaces émergentes.
- 9.3** Organiser des campagnes de prévention aux citoyens sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence.
- 9.4** Consolider la « chaîne de sécurité bruxelloise » aux secteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise.
- 9.5** Améliorer la prise en charge des impliqués et intervenants.
- 9.6** Développer une approche de contrôle et une méthodologie d'inspection des itinéraires des convois de transport exceptionnel et de produits dangereux.
- 9.7** Identifier et mettre en œuvre des outils informatiques pour la préparation et la gestion des grands événements et situations de crise et d'urgence.
- 9.8** Élargir l'offre de formations et d'exercices pratiques proposée par Brusafe (ERAP, etc.) afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 9.9** Suivre les évolutions contextuelles (démographique, sociale, économique, urbaine, environnementale et de mobilité) de la vulnérabilité aux situations de crise et leurs liens avec le sentiment de sécurité des citoyens.

**Contact :**

safe.brussels  
contact@safe.brussels  
rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

**Pour plus d'informations :**

[www.safe.brussels](http://www.safe.brussels)

**Éditeur responsable :**

Sophie LAVAUX, Directrice Générale  
rue de Ligne, 40  
B - 1000 Bruxelles

D/2026/14.168/3

© safe.brussels 2026  
Tous droits réservés

Photo de couverture : Johan Poezevara  
Layout : studiorama.be

La reproduction de ce rapport annuel, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Source : safe.brussels (Rapport annuel 2024, Bruxelles, 2026) »





© Marin Driguez